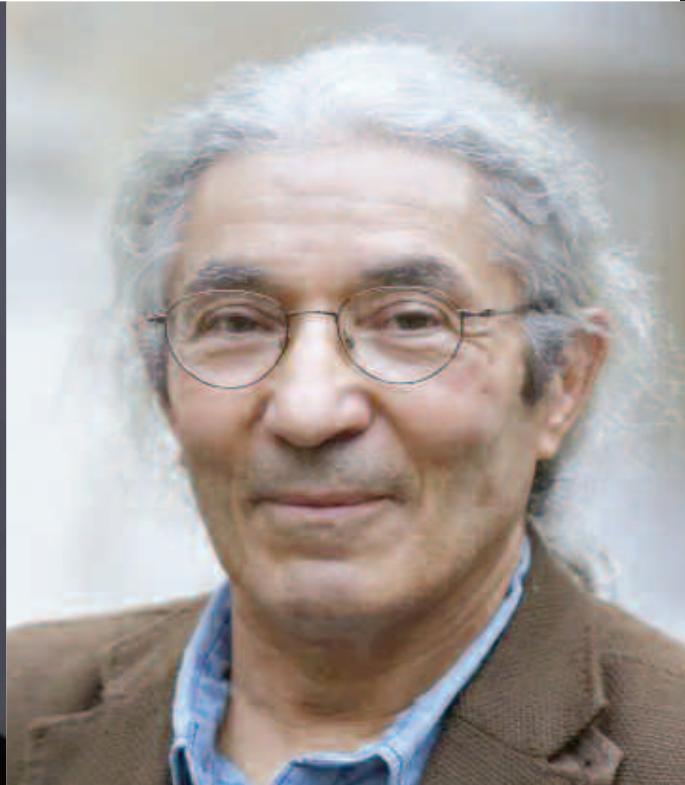


AFFAIRE BOUALEM SANSAL

Les fascistes de tous bords s'agitent

- Affaire Kamel Daoud-Saada Arban
"Tu as volé nos larmes, ô loup"

P3-13



MANDATS D'ARRÊT ÉMIS PAR LA CPI CONTRE NETANYAHOU ET GALLANT

Il serait temps que la Cour montre son indépendance

P11

FOOT/LIGUE 1 MOBILIS (10E JOURNÉE)

Le MCO rate le coche face à l'USMK (0-0)

P9

Bourse

Le projet de la nouvelle loi sur le marché financier en cours d'étude

P2

OUARGLA ET TOUGGOURT

La 2e phase de l'installation de détecteurs de monoxyde de carbone lancée

La deuxième phase de l'installation de détecteurs de monoxyde de carbone a été lancée samedi à travers les foyers des wilayas d'Ouargla et Touggourt, dans le cadre de la prévention des dangers du gaz naturel, ont rapporté les services des directions de distribution de l'électricité et du Gaz (Sonelgaz - distribution). Dans la wilaya d'Ouargla cette opération a été lancée aux environs de l'auberge de jeunes "Rose de sable", dans la commune d'Ouargla par les autorités de la wilaya, avec la contribution de plusieurs organismes, au titre de la campagne nationale de sensibilisation contre les risques de monoxyde de carbone, a expliqué la responsable de la communication à la direction, Rabia Douadi.

Cette opération touchera tous les clients de l'entreprise qui bénéficieront gratuitement des appareils de détection, à raison de deux détecteurs dans chaque foyer, après le contrôle des raccordements internes de gaz par des agents spécialisés, a-t-elle ajouté. Pas moins de 71.792 détecteurs ont été installés par l'entreprise au cours de la première phase de cette opération, après des contrôles techniques relatives à la sécurité, des installations internes de gaz, a fait savoir Mme Douadi.

Dans le même contexte, la direction de distribution de l'électricité et du gaz d'Ouargla organise des campagnes périodiques de sensibilisation sur les dangers du gaz à travers les quartiers et zones reculées, ainsi que dans les établissements scolaires, universités, cités universitaires, espaces commerciaux et les mosquées, accompagnées par les médias et les réseaux sociaux, des actions qui visent à réduire les risques liés à l'asphyxie au monoxyde de Carbone, selon la même source. A Touggourt, cette opération qui a été lancée également par les autorités de la wilaya ciblera tous les foyers à travers les communes de la wilaya. Pour ce faire, dix équipes techniques relevant de l'entreprise ont été mobilisés pour cette opération qui s'inscrit dans le cadre des mesures préventives proactive visant à assurer la sécurité des citoyens face aux dangers liés à l'asphyxie au monoxyde de carbone, à travers l'installation des détecteurs des gaz brûlés émis par les appareils de chauffage et les chauffe-eau à gaz, provoquant chaque année de nombreuses victimes , a indiqué à l'APS la chargée de communication à la direction , Mournia Bada.

R.N

SALON INTERNATIONAL DES DATTES

La diversité de variétés mise en avant

Protéger les produits par la labélisation est essentiel pour les inscrire dans le patrimoine des produits purement algériens surtout que les dattes algériennes, toutes variétés confondues, sont exportées vers plus de 90 pays à travers les continents.



La deuxième édition du Salon international des dattes, organisée depuis jeudi au Palais des expositions d'Alger, constitue une vitrine exceptionnelle pour les producteurs de dattes, leur offrant l'opportunité de faire découvrir la diversité de leurs récoltes au public. Parmi les variétés exposées figurent la Degla Beida, la Ghars, la Tamasrét, la Bouarous et la Tinissine, aux côtés de la célèbre Deglet Nour, considérée comme la reine des dattes algériennes. Bachir Maâche, président de la Chambre d'Agriculture de Touggourt, a mis en avant l'importance de faire connaître ces variétés aux habitants des grandes villes. Selon lui, cela constitue un moyen efficace. Selon lui, cette variété mérite un label national et une reconnaissance internationale", a-t-il souligné. Dans la région protégée d'El Ghotte, située dans la wilaya d'El Oued, l'exploitation familiale Ferhat illustre un modèle d'agriculture durable. Mokhtar Ferhat, l'un des propriétaires, a mis en avant les spécificités des dattes issues de palmiers

"Baali", irrigués naturellement par les eaux souterraines. Il a également exprimé son souhait que des zones dédiées au conditionnement et à l'emballage soient créées à proximité des exploitations agricoles afin de faciliter la transformation et le conditionnement des dattes. Abdelbasset Djallad, président de l'Association pour la promotion et la protection de la dénomination de la Deglet Nour de Tolga, a rappelé que 95% de la production de dattes en Algérie est issue de méthodes biologiques, grâce au climat chaud du Sud, qui limite les ravageurs. Il a insisté sur la nécessité de labéliser les produits pour en garantir leur authenticité. La Deglet Nour de Tolga, qui a obtenu une Indication Géographique Protégée (IGP) en 2016 (de l'Institut national algérien de la propriété industrielle - INAPI), pourrait voir cette reconnaissance étendue à l'échelle mondiale grâce à une collaboration avec des organismes internationaux, a-t-il ajouté. De son côté, Hamid Ben Saad, Secrétaire général du ministère de l'Agriculture, a souligné l'importance du programme national de labélisation des produits de terroir, lancé par l'INAPI. "Protéger nos produits par la labélisation est essentiel pour les inscrire dans le patrimoine des produits purement algériens", a-t-il déclaré, rappelant que les dattes algériennes, toutes variétés confondues, sont exportées vers plus de 90 pays à travers les continents.

Au-delà de leur dimension économique, les dattes représentent pour les producteurs un patrimoine vivant, incarnant un savoir-faire ancestral transmis de génération en génération. Les producteurs présents au Salon s'accordent sur la nécessité de poursuivre les efforts pour promouvoir ces produits et en garantir la reconnaissance, aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale.

La 2e édition du Salon international des dattes, qui a pris fin hier, a vu la participation de plus de 180 exposants, ainsi que divers acteurs et intervenants de cette filière.

Synthèse: Ali.C

BOURSE

Le projet de la nouvelle loi sur le marché financier en cours d'étude

Le projet de la nouvelle loi sur le marché financier est actuellement à l'étude au niveau du ministère des Finances, a indiqué, hier, en marge de la conférence annuelle du marché financier algérien, tenue au Centre international des conférences (CIC) "Abdellatif Rahal" (Alger), le président de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (COSOB), Youssef Bouznada, précisant que ce texte contribuera à promouvoir le marché et renforcer son attractivité. Il a indiqué que le projet de loi comprendra "d'importantes réformes dont l'introduction des compagnies d'assurances en tant qu'intermédiaires des opérations en Bourse (IOB), les sukuks islamiques ainsi que la finance verte, et contribuera ainsi à promouvoir ce marché et renforcer son attractivité". Il s'agit, selon M. Bouznada, de modifier le décret législatif n° 93/10 du 23 mai 1993 relatif à la bourse des valeurs mobilières, et passer à un cadre juridique sous la forme d'une loi.

Il a également noté que la Bourse d'Alger connaît actuellement une dynamique similaire à celle observée lors de sa création, grâce à la volonté politique des autorités, particulièrement après l'introduction du Crédit Populaire d'Algérie (CPA) et les diverses incitations contenues dans le nouveau règlement régissant

la COSOB. Le président de la COSOB a relevé aussi que la commission œuvrait à promouvoir la culture financière et l'investissement boursier auprès des citoyens et des entreprises, étant donné que la Bourse demeure un concept encore nouveau pour les Algériens. Cette conférence vise à explorer de nouvelles perspectives pour financer l'économie nationale, en renforçant le rôle du marché financier. Elle réunit un groupe d'experts et de spécialistes du domaine financier, venant d'Algérie, du Moyen-Orient, d'Afrique, ainsi que du Fonds Monétaire Arabe (FMA), qui se penchent sur les dernières évolutions et des défis auxquels sont confrontés les marchés financiers, tout en partageant des expériences et des savoirs. Cet événement a été marqué par une riche série de travaux incluant des présentations, des panels ainsi que des tables rondes et interventions, avec la participation d'experts venus d'Algérie, de Tunisie, du Sultanat d'Oman, d'Egypte, de la Commission de Surveillance des Marchés Financiers des pays d'Afrique Centrale et du FMA. Lors d'un panel sur les défis des autorités réglementaires pour construire un marché financier dynamique et inclusif, Ali Ben Dhabb, du FMA, a abordé l'importance de la liquidité pour stimuler l'activité des bourses en général. Il a

salué en ce sens les "progrès très positifs" de la Bourse d'Alger, tout en appelant à une expansion du marché en élargissant le nombre d'intervenants et en améliorant sa flexibilité. "La Bourse d'Alger doit élargir sa taille, que ce soit au niveau des entreprises cotées ou des investisseurs individuels en actions, tout en renforçant la flexibilité et l'immédiateté des transactions et des procédures", a-t-il indiqué. L'intervenant a expliqué que le principal levier pour soutenir la liquidité des marchés financiers en général, et de la Bourse d'Alger en particulier, réside dans la numérisation et la simplification des démarches au sein du marché financier.

Selon lui, la numérisation et la simplification des procédures sont "essentielles" pour soutenir la liquidité des marchés financiers. Le représentant du FMA a également mis en avant la nécessité de renforcer l'environnement législatif et réglementaire, et d'exploiter les possibilités offertes par les fintech, ainsi que les applications de l'intelligence artificielle.

De son côté, Saleh Sayel, président de la Commission des marchés financiers de Tunisie, a abordé les perspectives de développement de la Bourse de Tunis, lancée après les réformes financières de 1995, avec une capitalisation boursière actuelle à environ 26 milliards de dinars tunisiens.

AFFAIRE BOUALEM SANSAL

Les fascistes de tous bords s'agitent

L'agence Algérie presse service (APS) a confirmé vendredi l'arrestation de l'écrivain franco-algérien Boualem Sansal. Ne citant aucune source officielle algérienne, la dépêche n'a rien révélé sur les motifs qui ont présidé à cette arrestation ni les faits reprochés à cet écrivain.



Depuis les premiers bruits faisant échos à sa disparition, des personnalités françaises, dont la majorité sont affiliées à l'extrême droite, se sont relayées pour dénoncer l'arrestation de l'écrivain.

Parmi eux, l'ex-présidente du Rassemblement national, Marine Le Pen, le parti français le plus haineux envers l'Algérie, a parlé de Boualem Sansal comme étant un citoyen français, même pas un franco-algérien (Il n'a bénéficié de la nationalité française que depuis près d'un an).

Guillaume Bigot, un autre membre de cette organisation politico-fasciste, est allé jusqu'à menacer l'Algérie d'une réponse « foudroyante » de la France « Si un cheveu de la tête de cet homme lumiens est touché par le régime à Alger. » Rien que ça.

Vient ensuite, pèle-mèle, les Eric Zemmour, Kamel Daoud, Jack Lang, Mohamed Sifaoui, Xavier Driencourt, Valérie Pécresse, Jack Lang, Nicolas Dupont Aignan et évidemment Tahar Bendjelloun. Pour tout ce beau monde : Boualem Sansal est un ami et est victime de l'arbitraire lui

le militant pour la liberté. Alors qu'aucun officiel algérien ne s'est prononcé, l'APS a accouché d'un long commentaire dénonçant « l'agitation comique d'une partie de la classe politique et intellectuelle française sur le cas de Boualem Sansal. »

Pour l'agence, il s'agit d'« un lobby qui ne rate pas une occasion pour remettre en cause la souveraineté algérienne. »

« Il faut dire que ce lobby haineux a eu une mauvaise semaine. Il faut les comprendre. D'abord, un de leurs protégés, Kamel Daoud, a été pris la main dans le sac, exploitant les douleurs d'une victime du terrorisme en Algérie pour rafler « le Goncourt ». Ensuite, leur ami génocidaire Netanyahu s'est vu délivrer un mandat d'arrêt international par la Cour pénale internationale (CPI). Enfin, l'autre écrivain de Gallimard, Sansal, se voit arrêter en plein défilé révisionniste. Au passage, le même Sansal avait été accusé par l'écrivain Wissini Larredj de lui avoir volé son titre et la trame du roman « 2084 la fin du Monde ». Comme quoi dans la confrérie du plagiat et du détournement

littéraire, la France de l'édition a bien choisi ses poulailler algériens.

Le texte de l'APS évoque, à titre de comparaison, la position de la France « Macronito-Sioniste qui s'offusque de l'arrestation de Sansal (à l'aéroport d'Alger), n'a toujours pas déclaré au monde si elle a la souveraineté nécessaire de pouvoir arrêter Benjamin Netanyahu, si jamais il se pointera à l'aéroport Charles De Gaulle ! ». Force est de constater que l'auteur de « Le Serment des barbares » s'est toujours exprimé librement en Algérie. Il n'a jamais été inquiété par les autorités algériennes même en dépassant les limites des positions officielles de l'Algérie concernant des questions hautement sensibles.

Tant que les déclarations de Sansal restaient dans le cadre des idées et de l'écriture, il est libre. Cette fois-ci, l'écrivain a franchi le rubicon et touchant à l'intégrité du territoire national. Il s'agit d'une position politique en faveur d'un autre pays. Cela n'a rien à voir avec la liberté d'expression ni avec la littérature. On appelle ça l'irréparable.

Sid Ali

YOUNA EL GDOUI (PARTI NATIONAL RIFAIN) EN CONFÉRENCE DE PRESSE

L'indépendance de la République du Rif est un droit légitime

Les syndicats indépendants du secteur de Le président du Parti national rifain, Youba El Gdoui, a déclaré, hier lors d'une conférence de presse à Alger que "la République du Rif était une entité politique indépendante avant qu'elle ne lui soit ôtée, ce qui met en évidence la légitimité historique et la légalité de la demande des Rifains de récupérer ce qui leur a été pris". El Gdoui a ajouté que "l'indépendance de la République du Rif a duré de 1921 à 1926, elle a été fondée comme la première république indépendante en Afrique du Nord, sous la direction du président Mohamed Ben Abdellah El Khattabi". Le président du Parti national rifain a également indiqué que "la République du Rif a été victime de conspirations internationales et de collusions

entre des puissances coloniales internes et externes, ce qui a conduit à sa répression et à la reconquête du Rif par le contrôle colonial, puis par le régime marocain fonctionnel qui a imposé sa domination après ce qui a été appelé l'indépendance du Maroc en 1956". Il a précisé que "l'indépendance de la République du Rif est un droit légitime à récupérer, et non une nouvelle demande".

El Gdoui a ajouté qu'il se rendra "sur la terre pure du Rif lorsque celle-ci sera libérée du joug des Alaouites, un rêve qui se réalisera, tout comme l'ont fait nos ancêtres il y a plus de 100 ans".

Il a également souligné que, dans le cadre de son discours, les représentants de la République du

Rif n'ont jamais reconnu la souveraineté du régime marocain sur leur territoire, en affirmant : "Comment pourrions-nous reconnaître un régime créé par le colonialisme français et dont la continuité a été garantie par des accords d'asservissement, à commencer par le traité de protectorat signé en 1912, par lequel les Alaouites ont cédé la souveraineté du Maroc aux colonisateurs français en échange de leur maintien au pouvoir comme marionnettes aux mains du colonisateur", ajoutant que "cet entity a, depuis sa création, servi et continue de servir des agendas extérieurs aux dépens des peuples qu'elle prétend représenter, ce qui se manifeste clairement par la répression continue des Rifains et des Sahraouis".

R.N

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les facultés de médecine doivent suivre les préoccupations des étudiants

Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a adressé, jeudi dernier, une lettre aux doyens des facultés de médecine et de pharmacie à travers tout le pays, leur demandant de continuer à suivre les préoccupations des étudiants en sciences médicales, soulevées lors des séries de réunions qui se sont tenues depuis le 19 octobre dernier jusqu'à la mi-novembre. Malgré ces réunions continues avec les représentants des étudiants et toutes les parties concernées, les étudiants en sciences médicales maintiennent leur grève, expliquant qu'aucune décision officielle exécutive n'a été prise concernant les décisions du Ministère de l'Enseignement supérieur jusqu'à ce jour.

Par le biais de la lettre n° 1842 datée du 20 novembre 2024, le ministère a demandé aux directeurs des universités de coordonner avec les doyens des facultés de médecine et de pharmacie pour continuer à suivre les demandes des étudiants et prendre des mesures supplémentaires à cet égard, tout en informant les étudiants des nouvelles décisions.

Dans ce même cadre, et selon la même correspondance publiée sur toutes les pages des étudiants en sciences médicales, le ministère a annoncé l'augmentation des bourses d'études pour les étudiants en sciences médicales à partir de l'année 2025. La bourse sera divisée en trois niveaux, en fonction des années d'études : niveau des années 1, 2 et 3 ; niveau des années 4 et 5 ; et niveau des années 6 et 7.

Le projet de décision relatif aux stages en milieu professionnel des étudiants internes a également été précisé, avec une durée de stage pouvant aller jusqu'à 11 mois par an, accompagnée d'une indemnité quotidienne de 500 dinars, de 1 000 dinars en cas de garde, et de 2 200 dinars si le stage se trouve à plus de 50 km du lieu de résidence de l'étudiant. De plus, des compensations ont été prévues pour les stages en milieu professionnel des étudiants en cycle clinique, en fonction du nombre de jours déterminé par le comité pédagogique national.

Le Ministère de la Santé a également annoncé une augmentation du nombre de postes ouverts pour l'emploi des médecins, pharmaciens et chirurgiens-dentistes dans les établissements de santé publics à partir de 2025.

Concernant le problème du grand nombre d'étudiants qui rejoignent les sciences médicales chaque année, le ministère a précisé que le nombre d'étudiants nouvellement inscrits sera ajusté en fonction de la capacité d'accueil de chaque faculté et de sa capacité de formation, une décision qui sera prise par les doyens des universités.

Par ailleurs, le Secrétaire général du Ministère de l'Enseignement supérieur, Abdelhamid Ben Talis, a adressé une seconde lettre au président de la conférence nationale des doyens des facultés de médecine, afin de procéder à une évaluation intermédiaire de la situation des annexes des facultés de médecine, notamment en ce qui concerne le déroulement des activités pédagogiques et la supervision, ainsi que des infrastructures et équipements. Le ministère a demandé aux responsables concernés de fixer un calendrier commun pour cette évaluation.

Enfin, dans le cadre du suivi des décisions issues des réunions avec les représentants des étudiants en sciences médicales, le Ministère de l'Enseignement supérieur a publié une décision précisant les conditions d'accès à la formation spécialisée en études médicales pour les médecins, pharmaciens et chirurgiens-dentistes en résidence. Cette décision vise à modifier et compléter certaines dispositions de l'arrêté n° 1144 du 9 octobre 2024, qui définit les conditions d'admission à la formation spécialisée.

Cette décision avait été source de controverses parmi les représentants des étudiants en sciences médicales. L'article modifié stipule désormais : « Le candidat admis au concours d'accès à la formation spécialisée peut, dans un délai de trente jours à compter de la date de choix de la spécialité, renoncer à son poste. En cas de démission après ce délai, le candidat ne pourra plus participer au concours de la formation spécialisée pour l'année universitaire suivante. »

Amel B.

AUGMENTATION DES EXPORTATIONS HORS HYDROCARBURES

Les acteurs appelés à conjurer les efforts

Le ministre du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, Mohamed Boukhari, a mis en avant, jeudi à Alger, dans une déclaration à la presse au siège de la Présidence de la République à l'issue de la réunion de travail présidée par le président Tebboune, consacrée aux exportations, l'importance de la conjugaison des efforts de tous les acteurs et l'efficacité de la performance afin d'atteindre les objectifs fixés en matière d'augmentation des exportations hors hydrocarbures. Il a précisé que cette rencontre "extrêmement importante" s'inscrit dans le cadre de "la politique de Monsieur le Président de la République visant à diversifier l'économie nationale, notamment dans le domaine des exportations hors hydrocarbures". Cette stratégie repose sur plusieurs critères, à savoir "la diversification des exportations, la conjugaison des efforts de tous les acteurs sans exception, l'efficacité de la performance et l'application rigoureuse des décisions prises", a affirmé M. Boukhari, mettant en avant "la volonté d'œuvrer conformément à cette stratégie afin d'atteindre les objectifs fixés". Pour sa part, le président du Conseil du renouveau économique algérien (CREA), M. Kamel Mouda, a mis en avant le rôle des entreprises dans l'augmentation du chiffre d'affaires des exportations hors hydrocarbures, précisant que l'objectif de création de 20.000 entreprises permettra de réaliser des excédents de production qui renforceront les exportations.

R.E

ASSURANCE DES RISQUES INDUSTRIELS

La CNMA ambitionne d'augmenter sa part de marché

La Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA) ambitionne d'accroître sa part de marché dans le domaine des assurances des risques industriels au cours des deux prochaines années, a-t-on appris jeudi lors d'un séminaire régional à Oran, consacré à l'accompagnement des opérateurs économiques pour une meilleure gestion des risques industriels. "La CNMA prévoit d'augmenter sa part de marché dans les assurances des risques industriels de 5 à 10 % en 2025 et 2026", a déclaré Rabah Mekircha, directeur des risques industriels au sein de cet organisme, dans une déclaration en marge de cette rencontre. Il a indiqué que la CNMA œuvre à se rapprocher davantage des opérateurs économiques pour élargir sa part actuelle, qui est d'environ 14 % dans le domaine des assurances liées aux risques industriels.

Il a souligné, d'autre part, que la CNMA, avec une part de marché de 70 %, est pionnière dans le domaine des risques agricoles au niveau national, faisant savoir qu'elle (CNMA) propose une gamme de produits adaptés pour accompagner les opérateurs économiques et protéger leurs biens industriels, ainsi que leurs unités de production contre divers risques. Rabah Mekircha a précisé que la caisse compte 400 experts spécialisés en risques industriels sur un effectif d'un millier d'experts affiliés à l'organisme.

R.E

FINANCES

Les conditions de création de banques digitales fixées

La banque digitale doit compter parmi ses actionnaires, une banque de droit algérien justifiant d'une expérience en matière de services bancaires en ligne et cette dernière doit détenir, au moins, 30% du capital.

Les conditions spécifiques d'autorisation de constitution d'agrément et d'exercice d'activités de banque digitales ont été fixées par un règlement paru au Journal officiel (JO) n° 77. Ce règlement, n° 24-04, signé le 13 octobre dernier par le gouverneur de la Banque d'Algérie, précise les modalités d'octroi d'agrément et les règles applicables sur les activités de banques digitales. Selon le texte, la banque digitale est toute banque offrant des services et produits bancaires exclusivement via des canaux, des plates-formes et des supports numériques, en s'appuyant sur les technologies modernes, relatives aux technologies de l'information et de la communication et de la technologie financière, dans le cadre de l'exercice de ses activités.

La banque digitale est soumise aux mêmes règles appliquées sur les banques et établissements financiers conventionnels, d'après le règlement qui interdit, toutefois, la constitution d'une banque digitale sous forme de succursale de banque étrangère. De plus, la banque digitale doit compter parmi ses actionnaires, une banque de droit algérien justifiant d'une expérience en matière de services bancaires en ligne. Cette dernière doit détenir, au moins, 30% du capital, sans que la part individuelle de chacun des autres actionnaires et de ses parties liées n'atteigne ce taux. La banque digitale doit également disposer d'un siège social établi en Algérie, devant servir à des fins administratives et qu'elle peut aussi utiliser pour traiter



les réclamations de la clientèle, et doit héberger sa plate-forme opérationnelle ainsi que ses redondances en Algérie. Elle n'est pas autorisée à ouvrir des agences, autres que des agences dites "digitales", totalement automatisées, selon le règlement.

S'agissant de la demande d'autorisation de constitution de banque digitale, elle doit être introduite auprès du président du Conseil monétaire et bancaire accompagnée d'un dossier complémentaire spécifique à cette catégorie de banque, outre le dossier demandé aux banques conventionnelles. Après obtention de l'autorisation de constitution du Conseil monétaire et bancaire, le requérant doit fournir un dossier de demande d'agrément, adressé au gouverneur de la Banque d'Algérie, et qui doit comprendre un

rapport portant sur l'évaluation de l'ensemble des composantes de l'infrastructure de base, des systèmes technologiques, de la sécurité des informations ainsi que du degré d'efficacité de ces systèmes et de leur capacité à soutenir les activités de la banque en toute sécurité et d'en assurer la continuité de l'activité. Ce rapport doit être élaboré par un cabinet externe indépendant justifiant de références avérées en la matière, souligne la même source.

Outre les règles et exigences prudentielles applicables aux banques conventionnelles, les banques digitales doivent observer certaines règles liées notamment aux dépôts et aux crédits. Ainsi, les dépôts d'un seul client et de ses parties liées ne peuvent excéder un maximum de 1% du total des dépôts de la banque. Ce pla-

fond est applicable après une année, à compter de la date d'entrée en activité de la banque. Il est également interdit d'accorder de crédits aux grandes entreprises, à l'exception des encours sur les PME devenues grandes entreprises. Toutefois, les banques digitales justifiant cinq années d'activités sont exemptées de ses conditions, sous réserve de l'autorisation de la Banque d'Algérie et d'augmenter le capital social à, au moins, 150% du capital minimum de la banque digitale.

Le règlement interdit, par ailleurs, à toute entité non agréée en qualité de banque digitale d'utiliser une dénomination, une raison sociale, une publicité ou toute expression faisant croire qu'elle est agréée en tant que telle.

Synthèse : S.A.K

STARTUPS

Les mécanismes de financement devraient être diversifiés

L'accompagnement financier des startups, assuré jusque-là par le Fonds national des startups (ASF), devrait être diversifié à l'avenir et ouvert à des fonds d'investissement aussi bien publics que privés, a indiqué, jeudi soir à Alger lors de la 15e édition du forum "Rakmana" organisé par le Groupe algérien des acteurs du numérique (GAAN) en collaboration avec Algérie télécom sur "le rôle des startups et des micro-entreprises dans le développement de l'économie", Nacima Arhab, Secrétaire générale du ministère de l'Economie de la connaissance, des startups et des micro-entreprises. "Depuis la création du ministère, l'ASF demeure le seul organisme de financement des

startups en Algérie et qui a fait un effort exceptionnel dans le domaine de l'accompagnement financier de ces entreprises, mais il reste insuffisant, pas dans sa structure, mais dans l'écosystème des startups en général. Il faudrait une diversification de fonds d'investissement qu'ils soient publics mais surtout privés", a-t-elle souligné. Elle a, en outre, le travail réalisé par l'ASF depuis sa création en 2020, la même responsable a néanmoins recommandé l'introduction de nouveaux intervenants dans le financement des startups, en vue de couvrir toutes les étapes de développement des startups en Algérie et compte tenu notamment du nombre important de ces entités à la recherche de financement.

Outre le volet financement, ces fonds d'investissement, "sont appelés à mener un accompagnement particulier, une expertise notamment s'agissant des fonds spécialisés, et orienter les financements vers des projets à grande valeur ajoutée", a assuré Mme Arhab.

S'exprimant en visioconférence, le ministre de l'Economie de la connaissance, des Startups et des Micro-entreprises, Nouredine Ouadah, a souligné que l'écosystème des startups en Algérie "doit aborder sa phase d'accélération". "La phase d'accélération nécessite la contribution de tous les acteurs, dont le secteur privé qui a un rôle très important à jouer" a-t-il indiqué.

Abondant dans le même sens, le président du GAAN, Abdellouahab Gaoua, a insisté, pour sa part, sur la contribution des startups, les micro et petites entreprises au produit intérieur brut (PIB) et qui peut atteindre 60% dans certains pays industrialisés. Selon lui, "cette contribution, qui est de l'ordre de 20% en Algérie, représente une opportunité pour les entrepreneurs d'investir dans les startups et les micro-entreprises afin de booster la croissance économique nationale". "Les entreprises locales opérant dans le numérique sont la clé pour garantir la souveraineté numérique et la croissance économique durable", a encore souligné M. Gaoua.

R.E



EL MAHMAL (KHENCHELA)

175 foyers raccordés au réseau du gaz naturel



Au total, 175 foyers de la commune d'El Mahmal, dans la wilaya de Khencela, ont été raccordés jeudi au réseau du gaz naturel. La mise en service du projet de raccordement au réseau du gaz naturel de 175 foyers de la localité Labaâra, dans la commune El Mahmal a été supervisée par le wali, Salim Harizi, au cours d'une visite de travail effectuée aux deux communes d'El Mahmal et d'Ouled Rechache. Le directeur de la Société de distribution d'électricité et de gaz de Khen-

chela, Abdelkrim Bounoughaz a précisé qu'il a été procédé jeudi dans le cadre du programme complémentaire de développement au raccordement de 175 foyers de la localité Labaâra, à la commune d'El Mahmal à l'énergie gazière sur un réseau de plus de 29km. La réalisation du projet a eu lieu en 14 mois pour un budget de 45 millions de dinars, a ajouté le même responsable. Il a également indiqué que d'ici au début de la semaine prochaine, 181 foyers de la localité Safel Metoussa, dans la commune de Metoussa seront raccor-

dés au réseau du gaz naturel, indiquant que les travaux de réalisation du projet ont été achevés et ne reste que l'installation des compteurs individuels des abonnés.

Des bénéficiaires ont exprimé à l'APS leur satisfaction quant à cette opération de raccordement au réseau du gaz naturel qui devra leur éviter la souffrance des déplacements vers les centres des communes d'El Mahmal et d'Ouled Rechache sur de longues distances pour acheter des bonbonnes du gaz butane surtout durant la saison hivernale.

TAMANRASSET (ÉDUCATION)**Nouvelles structures pour améliorer les conditions de scolarisation**

De nouveaux établissements scolaires sont en cours de réalisation à Tamanrasset ville, susceptibles d'améliorer les conditions de scolarisation des élèves, ont rapporté jeudi les services de la wilaya.

Parmi ces projets figurent la réalisation d'un nouveau lycée au niveau du quartier de Tabarkat, et d'un autre dans la cité de Metnalat, en plus de quatre collèges d'enseignement moyen (CEM), dans les quartiers Adrian, Tabarkat, Moulton et Soro, a-t-on ajouté. Il s'agit également d'un projet de construction d'un regroupement scolaire, dans le cycle primaire, au niveau du quartier Adrian, et d'un projet de réalisation de classes d'extension dans une école primaire au quartier Soro, a-t-on détaillé.

Lors de sa visite d'inspection des chantiers de ces projets pédagogiques, le wali de Tamanrasset, Mohamed Boudraâ, a souligné la nécessité de renforcer les chantiers en main d'œuvre supplémentaire pour accélérer le rythme des travaux, pour réceptionner ces nouvelles structures scolaires dans les délais impartis. Les autorités de la wilaya ont également inspecté le projet de réalisation d'une nouvelle résidence universitaire d'une capacité de 1.000 lits, a-t-on fait savoir.

JIJEL**Réception avant fin 2024 de 5 nouveaux groupes scolaires**

Cinq nouveaux groupes scolaires seront réceptionnés dans la wilaya de Jijel "avant la fin de l'année en cours (2024)", a-t-on appris jeudi du directeur local du secteur de l'éducation, Saâd Kissra.

Les nouveaux groupes scolaires sont situés, à Mezghitane (commune de Jijel), Ezané (1) et Dar Khaled (1), dans la commune de Djimla, et Taher, dans la localité "Tassift" en plus d'un groupe scolaire, à la commune d'El Milia, a précisé à l'APS, le même responsable. Il a rappelé que ces infrastructures scolaires viennent s'ajouter aux 10 autres groupes scolaires, 5 collèges d'enseignement moyen (CEM) et 2 lycées réceptionnés au début de l'actuelle rentrée scolaire.

Une fois mis en service, tous ces groupes scolaires permettent d'alléger la pression sur certains établissements scolaires, a-t-on estimé.

TÉBESSA**Production prévisionnelle de 1,8 million de litres d'huile d'olive**

La direction des services agricoles (DSA) de la wilaya de Tébessa prévoit la production de plus de 1,8 million de litres d'huile d'olive cette année, a-t-on appris jeudi du chef de service de la production agricole et de l'appui technique auprès de cette direction.

La campagne de cueillette et de trituration d'olive lancée depuis début octobre dernier et qui se poursuivra jusqu'à la fin du mois de janvier prochain devra donner lieu à la production de 1.862 millions de litres d'huile d'olive, a indiqué à l'APS, M. Ramzi Bouaziz, précisant que cette filière agricole a connu une évolution notable ces dernières années compte tenu du large engouement des agriculteurs pour la plantation d'oliviers.

La surface réservée à cette filière oléicole est estimée à 9.724 hectares avec un total de 1.835 milliers d'oliviers dont 1 million et 245 milliers et 246 oliviers productifs, selon la même source.

Les services du secteur prévoient la cueillette de 118.100 quintaux d'olives (102.000 quintaux destinés à la trituration et 16.100 quintaux pour la consommation d'olive de table), a indiqué la même source. Depuis le lancement de cette campagne, il a été procédé à la cueillette de 31.180 quintaux, a fait savoir la même source ajoutant que l'opération se poursuit dans de "bonnes" conditions.

MÉDÉA**Des projets de développement au profit de Chahbounia et Ain-Boucif**

Plusieurs projets de développement destinés à rattraper le déficit qu'accusent, en la matière, les communes des daïras de Chahbounia et d'Ain-Boucif, dans la partie sud et sud-est de la wilaya de Médéa, et à satisfaire les besoins des habitants, ont été concrétisés alors que d'autres sont en cours d'exécution, a-t-on appris jeudi auprès de la wilaya.



Ainsi, dans la daïra de Chahbounia, qui englobe les communes de Bouaïche, Chahbounia et Boughezoul, des travaux de réhabilitation d'un tronçon de près de six km d'un chemin communal reliant le village de Sidi Youcef au chemin de wilaya (CW) 84 qui fait la jonction entre Bouaïche et Chahbounia ont été réalisés, en plus d'un projet de réhabilitation d'un chemin agricole entre les villages de El-Feghoussia et Hassi Doub, selon la même source.

Au niveau du chef-lieu de daïra, un nouveau forage d'eau potable a été mis en service dans le cadre du renforcement de l'alimentation en eau potable de la commune, alors qu'un projet de réalisation de trente logements publics

locatifs est en cours.

La commune de Chahbounia a bénéficié d'un projet de construction d'un centre de stockage de proximité de céréales qui affiche un taux d'avancement estimé à 18 %, selon les explications fournies par le directeur des équipements publics, Redouane Houas, lors d'une visite, récemment, du chantier par le wali, Djilali Doumi.

A Boughezoul, trois structures éducatives des cycles primaire, moyen et secondaire sont en cours de construction dans le périmètre de la ville-nouvelle et devraient, une fois opérationnelles, permettre de désengorger les établissements du chef-lieu de la commune et améliorer les conditions de scolarité des élèves.

Dans la commune d'Ou-

led-Maeref, relevant de la daïra d'Ain-Boucif, un nouveau bureau de poste a été aménagé dans l'agglomération urbaine secondaire de Bir-Messaoud qui va bénéficier, aussi, d'un projet de construction d'une salle de soin. Par ailleurs, un projet de forage est en cours de réalisation dans la commune voisine de Sidi-Demed, dans le

cadre de la mise en œuvre du programme de réhabilitation de portions du barrage vert qui traverse la commune. Toujours dans la même commune, un centre de santé a été rouvert dans le village d'Aïn Fkirine après des travaux de réhabilitation, alors qu'un projet d'aménagement extérieur sera lancé au niveau d'un lotissement social comprenant plus de 70 parcelles situé dans le

chef-lieu communal. La commune d'Ain-Boucif abrite un projet de réalisation d'une piscine de proximité dont les travaux sont estimés à 25 %.

La structure sera livrée au courant du 2e trimestre de l'année 2025, selon un chef de service à la direction de la jeunesse et des sports, Missoum Benrokiya.

Lancés en chantier au titre des programmes sectoriels affectés à ces deux daïras ou financés sur le budget communal, ces projets visent à "corriger le déséquilibre" qu'enregistrent les communes des daïras de Chahbounia et Ain-Boucif et à les "mettre au même niveau de développement que les autres communes", a souligné le wali, Djilali Doumi, lors de son récent déplacement dans ces régions.

BORDJ BOU ARRERIDJ**400 millions de dinars supplémentaires pour l'équipement d'une salle omnisports**

Une enveloppe financière supplémentaire de 400 millions de dinars a été allouée à l'équipement de la salle omnisports de 3.000 places de Bordj Bou Arreridj, a déclaré jeudi le directeur de la Jeunesse et des Sports (DJS), Djamel Dechir. "Le secteur a bénéficié d'une enveloppe supplémentaire de 400 millions de dinars, attribuée par le ministère de tutelle, afin de doter la salle omnisports de 3.000 places du chef-lieu de wilaya d'équipement

ments sportifs de pointe, et aux normes internationales", a indiqué le responsable. La salle, qui devrait être livrée "avant la fin de l'année 2024", pourra ainsi accueillir des compétitions locales, nationales et continentales dans plusieurs disciplines des sports collectifs, a ajouté M. Dechir. Il a également souligné que cette infrastructure sportive sera d'un "apport considérable" à des disciplines comme le handball, le basket-ball et le volley-ball.

Des sports très populaires dans la wilaya des Biban et qui ont permis à plusieurs équipes de briller, à l'image de l'équipe de handball Mouloudia de Bordj Bou Arreridj, qui a remporté le double coupe-championnat à l'issue de la saison 2023-2024, et des équipes de volley-ball et de basket-ball du CA Bordj Bou Arreridj dans les catégories masculine et féminine. Pour rappel, les autorités de la wilaya de Bordj Bou Arreridj ont mis en place un budget estimé à

3,920 milliards de dinars, au titre de l'exercice en cours, pour la construction et la réhabilitation de plusieurs infrastructures sportives et de jeunesse, à l'instar du complexe sportif du 20 août 1955, dont la piscine et la salle omnisports seront réhabilitées, au même titre que 22 stades communaux, ainsi que pour la réalisation d'autres piscines et l'équipement de maisons de jeunes dans plusieurs communes de la wilaya.

ALLEMAGNE

Le Bayern assure contre Augsbourg (3-0) avec un triplé de Harry Kane

A quatre jours de recevoir le PSG en Ligue des champions, le Bayern Munich a patiemment construit son succès contre Augsbourg (3-0), avec un nouveau triplé de Harry Kane, vendredi soir lors de la 11e journée du championnat d'Allemagne. Avec cette cinquième victoire consécutive en Bundesliga, le Bayern réalise un début de saison quasi-parfait avec 29 points sur 33 possibles, ne cédant des points que contre le Bayer Leverkusen, champion en titre (1-1) à domicile et à Francfort (3-3). Avant les autres matches de la 11e journée du Bundesliga, les coéquipiers de Manuel Neuer, titulaire malgré une pointe ressentie en milieu de semaine aux côtés à l'entraînement, comptent huit points d'avance sur le RB Leipzig et dix sur l'Eintracht Francfort. Il s'agit de la cinquième victoire consécutive en Bundesliga sans encaisser de but, performance inédite depuis mars 2017. Toutes compétitions confondues, les Munichois ont signé un sixième match consécutif sans prendre de but, ce qui ne leur était plus arrivé depuis février 2014, sous Pep Guardiola. Sous la neige pendant les dix premières minutes et dans une Allianz Arena transformée en glaçon (température de -2 degrés, ressentie -7 degrés), les hommes de Vincent Kompany ont une nouvelle fois fait face à une équipe extrêmement basse, comme ce fut déjà le cas contre le Benfica Lisbonne (1-0), à Sankt Pauli (1-0) ou encore contre l'Union Berlin (3-0). La délivrance pour les 75.000 spectateurs est venue de Harry Kane, qui a transformé un penalty concédé par le défenseur d'Augsbourg Mads Pedersen, coupable d'une main dans la surface de réparation sur un corner tiré par Michael Olise. Le gardien d'Augsbourg Nedeljko Labovic, qui avait jusqu'à-là repoussé les tentatives munichaises, n'a rien pu faire face au tir de Kane en pleine lucarne. Dans le temps additionnel, Kane a été accroché dans la surface et a obtenu un second penalty qu'il s'est empressé de transformer, avant d'ajouter un troisième but de la tête quelques secondes plus tard. Il s'agit du 14e but de Kane en Bundesliga cette saison, le 20e toutes compétitions confondues, en tenant compte des six inscrits en Ligue des champions lors des quatre premières journées.

R.S

FOOT/CHAMPIONNAT DE FRANCE-L1

Le PSG, remanié, s'impose contre Toulouse avant de retrouver le Bayern

Le PSG, remanié et sans grande intensité, s'est imposé facilement (3-0) face à Toulouse en Ligue 1 confirmant sa solide place de leader de Ligue 1, avant le choc contre le Bayern Munich mardi en Ligue des champions. Malgré un jeu peu flamboyant et avec de nombreux joueurs absents ou sur le banc (Marquinhos, Pacho, Nuno Mendes, Donnarumma, Vitrinha), les Parisiens ont été efficaces devant le but dès qu'ils ont joué en une touche de balle. A l'image du but du milieu portugais Joao Neves qui a ouvert le score d'une reprise de volée, servie par un centre du capitaine du soin Achraf Hakimi (1-0, 35e): sur la première accélération et inspiration, ils ont marqué. Face aux Toulousains qui n'ont fait que défendre, ils n'ont quasiment jamais été mis en danger. En Ligue 1, tout est trop facile pour le PSG. Bien loin de ses difficultés en Ligue des champions que Paris retrouve mardi sur la pelouse du Bayern Munich. Au même moment, les Munichois se sont aussi facilement imposés (3-0) grâce à un triplé de Kane contre Augsbourg.

R.S

ANGLETERRE /MANCHESTER CITY **Kovacic absent presque un mois**

Le milieu de terrain croate Mateo Kovacic, revenu blessé de sélection, sera absent "trois semaines à un mois", a annoncé vendredi l'entraîneur de Manchester City, Pep Guardiola.



Les quadruples champions d'Angleterre en titre, minés cette saison par les blessures, perdent celui qui avait été promu titulaire en l'absence de Rodri, le milieu défensif et Ballon d'Or 2024, gravement blessé à un genou et dont la saison est d'ores et déjà terminée. Avec la Croatie, Kovacic a disputé à 30 ans l'intégralité du match de Ligue des nations perdu 1-0 face à l'Écosse, puis la première mi-temps du match contre le Portugal (1-1), avant d'être remplacé. Il sera indisponible "un certain temps, trois semaines, un mois", a évalué Guardiola en conférence de presse, à la veille d'affronter Tottenham à domicile. Avant la 12e journée, Manchester City compte cinq points de retard sur le leader

Liverpool qui se déplace, aujourd'hui, chez la lanterne rouge Southampton.

Guardiola restera "même en cas de relégation" pour infractions financières. L'entraîneur espagnol de Manchester City, Pep Guardiola, a assuré qu'il restait au club, même si le club, accusé de multiples infractions financières, venait à être relégué administrativement. "Je l'ai dit il y a six mois, il y a un an, quand tous les clubs nous accusaient d'avoir fait quelque chose de mal. +Alors, que se passera-t-il si vous êtes relégué? Je serai là+", a répondu l'entraîneur catalan en conférence de presse. L'ancien coach du Barça, nommé en 2016, vient de prolonger son contrat jusqu'en 2027 malgré le

contexte extra-sportif pesant. Manchester City est en effet accusé par la Premier League d'avoir commis des malversations financières après l'arrivée du propriétaire émirati en 2008. Le verdict, attendu en 2025, pourrait conduire à un retrait de points, voire à une exclusion des championnats professionnels. Il s'est dit prêt à diriger l'équipe même en "Conference", l'équivalent de la cinquième division. "L'année d'après, nous remonterons, remonterons, remonterons, et nous reviendrons en Premier League", a-t-il assuré. Le technicien de 53 ans a affirmé que les négociations concernant sa prolongation avaient duré "seulement deux heures". La presse britannique avait dévoilé la

nouvelle en début de semaine, mais en évoquant une année supplémentaire et non deux.

Au regard des résultats accomplis, "je mérite de prolonger mon contrat, mais en même temps, nous devons recommencer. Nous devons être en haut de l'affiche. Si ce n'est pas le cas, le club doit trouver une solution", a-t-il toutefois affirmé. Avant la trêve internationale, Manchester City a subi quatre défaites de suite, toutes compétitions confondues, une série de revers inédits pour Guardiola en Angleterre. Battus deux fois successivement en championnat, les "Citizens" sont deuxièmes à cinq points du leader Liverpool avant de recevoir Tottenham

R.S

FOOT / CHAMPIONNAT D'ANGLETERRE - ARSENAL

Blessé à un genou, Ben White sera absent quelques mois

L'entraîneur espagnol des Gunners d'Arsenal, Mikel Arteta a annoncé vendredi que son défenseur anglais "Ben White sera bientôt opéré, pour mettre fin à une gêne récurrente à un genou", ajoutant que cette situation le privera de compétition pendant quelques mois. "Ben White sera absent pendant quelques mois, malheureusement", a-t-il déclaré en conférence de presse, à la veille du match contre Nottingham Forest. Concernant la nature

de la blessure contractée par White, le manager londonien n'a pas été très explicite et s'est contenté de dire qu'il s'agit de "différents types de problèmes, jamais de la même chose". Titulaire au poste de latéral droit, Ben White a manqué une demi-douzaine de matches cette saison en raison de ces périodes de répétition. Il a toutefois joué les deux dernières rencontres d'Arsenal avant la trêve internationale de novembre.

"Nous avons dû prendre une décision, car la situation ne s'est pas améliorée au cours des dernières semaines. Nous savons que Ben va repousser toutes les limites, mais nous en sommes arrivés à un point où nous devions protéger le joueur", a développé Arteta. "Nous avons décidé de l'opérer, il était d'accord et cela va l'empêcher de jouer pendant quelques mois", a poursuivi l'entraîneur espagnol. Arteta s'est en revanche réjoui de voir plusieurs joueurs

de retour à l'entraînement, à l'instar de Bukayo Saka, Declan Rice ou encore Riccardo Calafiori, Le défenseur japonais Takerhi Tomiyasu, qui n'a quasiment pas joué cette saison, reste lui encore indisponible.

Avant la 12e journée, Arsenal est quatrième à neuf points de l'actuel leader Liverpool. Manchester City, le deuxième, compte quatre points de plus que les "Gunners".

FOOT/LIGUE 1 MOBILIS (10E JOURNÉE)

Le MCO rate le coche face à l'USMK (0-0)

Le MC Oran, tenu en échec vendredi soir au stade Miloud-Hadefi d'Oran face à l'USM Khenchela (0-0), a raté l'occasion de s'emparer provisoirement de la position de dauphin, à l'occasion de la 10e journée du championnat de la Ligue 1 Mobilis de football.

Les Oranais qui ont dominé les majeurs moments de la partie, ont buté sur une solide défense de l'USMK qui a bien veillé grain, jusqu'au sifflet final de l'arbitre international Lahou Benbrahim. Le MCO fait du surplace, puisqu'il échoue à se racheter de sa défaite concédée en déplacement face à l'Olympique Akbou (3-1), lors de la précédente journée.

En revanche, l'USMK a réussi à se remettre définitivement sur rails, et confirme son succès décroché à la maison face au CS Constantine (1-0), sous la houlette du nouvel entraîneur Chérif Hadja. Dans les autres rencontres, disputées mercredi et jeudi, le CS Constantine s'est hissé en tête du classement, en infligeant à l'USM Alger son premier revers de la saison (1-0), jeudi soir au stade Chahid-Hamlaoui.

L'unique but de la partie a été marqué sur une tête du défenseur Achraf Boudrama (34e). De son côté, le MC Alger a concédé sa première défaite de la saison, lors du derby face au CR Belouizdad (1-3), mercredi soir au stade olympique du 5-juillet (Alger). Delort a ouvert le score pour le "Doyen" à la 14e minute, avant que le Chabab ne renverse la vapeur par Sli-mani (31e), Benguit (64e), et Khacef (90e+6).



Le CRB, auteur d'un début chaotique, est en train de retrouver des couleurs sous la conduite de l'entraîneur Abdelkader Amrani, puisqu'il s'agit de la deuxième victoire de rang après celle décrochée en déplacement face à l'ES Mostaganem (2-0).

Le MCA et le CRB (Ligue des champions),

ainsi que l'USMA, et le CSC (Coupe de la Confédération africaine), se tourneront désormais vers les compétitions africaines interclubs, dont la première journée de la phase de poules se jouera le mardi 26 et mercredi 27 novembre.

R.S

FOOT/ LIGUE 2 AMATEUR (CENTRE-OUEST, 11E J)

L'ES Ben Aknoune et la JSM Tiaret calent, l'US Bechar sur le podium

LES Ben Aknoune, leader du groupe Centre-Ouest de la Ligue 2 de football amateur, a été accrochée par le MC Saïda (0-0) à l'occasion de la 11e journée de compétition, disputée vendredi, tout comme son dauphin la JSM Tiaret qui a fait match nul en déplacement chez le RC Arbaâ (1-1).

Malgré ce faux pas en déplacement, l'Etoile de Ben Aknoune (23 points), toujours invaincu avec un bilan de six victoires et cinq matchs nuls, conserve son fauteuil de leader devant la JSM Tiaret (20 pts), qui a longtemps crié à la victoire avant d'encaisser l'égalisation du RC Arbaâ dans le temps additionnel (90e+6e).

Avec ce nul, le MC Saïda (12e, 12 pts) reste coincé dans le ventre mou du classement, tout comme le RC Arbaâ (10e, 13 pts).

Derrière le duo de tête, le promu l'US Bechar Djedid a renoué avec le succès après

deux défaites et un match nul, en dominant à domicile le MCB Oued Sly (3-1) et rejoint provisoirement le RC Kouba à la troisième place du classement avec 17 points.

Pour sa part, le GC Mascara (5e, 16 pts) s'est incliné (1-0) face à l'ESM Koléa, qui remonte au neuvième rang avec 14 points. Dans la dernière rencontre au programme ce vendredi, le SKAF Khemis Miliana (10e, 13 pts) qui vient de se séparer de son entraîneur Hocine Achiou, a battu (1-0) le CR Témouchent, plus que jamais en danger en occupant la 15e place avec huit points seulement au compteur.

La deuxième partie des matches de la 11e journée, prévue samedi (15h00), sera marquée par le derby algérois, du groupe Centre-Ouest, opposant la JS El Biar (4e, 16 pts) au RC Kouba (3e, 17 pts), dans un match ouvert à tous les pronostics. Tenus en échec à domicile par l'ASM Oran (0-0),

mardi, les Koubéens tenteront de renouer avec le succès pour préserver leurs chances d'accès, tout comme leurs voisins d'El Biar, qui réalisent un joli parcours pour leur première saison en Ligue 2 amateur.

Toujours dans le haut du classement, l'ASM Oran (4e, 16 pts) aura les faveurs des pronostics lors de la réception de la lanterne rouge le SC Mecheria (4 pts), alors que le NA Hussein-Dey (14e, 9 pts) tentera de s'extirper de la zone de relégation en accueillant le WA Mostaganem (7e, 15 pts).

La 11e journée du groupe Centre-Est de la Ligue 2 de football amateur, prévue samedi et dimanche, sera marquée par les déplacements compliqués du leader, le MB Rouissat et son dauphin l'USM El Harrach, respectivement, chez le CA Batna (10e, 11 pts) et le NRB Teleghma (8e, 12 pts).

R.S

AG ÉLECTIVE DE LA FÉDÉRATION ALGÉRIENNE D'ATHLÉTISME

Yacine Louail réélu à la tête de la FAA

Le président sortant de la Fédération algérienne d'athlétisme (FAA), Yacine Louail, a été réélu à la tête de l'instance fédérale pour le mandat olympique 2024-2028, samedi lors de l'Assemblée générale élective (AGE), tenue au centre national de sport et de loisir de Tikjda (CNSLT).

Outre Yacine Louail, trois candidats étaient en lice pour briguer la présidence de la FAA, à savoir Mourad Benslimani de la Ligue de Médéa, Ammar Bouras, ancien président durant le mandat olympique 2013-2016, alors que le professeur Mourad Mahour-Bacha a retiré sa

candidature au début des travaux de l'AG élective.

Sur un total de 75 voix exprimées, le président sortant a obtenu 44 voix, devant Ammar Bouras avec 28 voix, et Mourad Benslimani (3 voix), selon les résultats affichés à la fin de l'AG élective. Les membres de l'AG ont également procédé à l'élection du bureau fédéral, composé de sept membres dont une dame, conformément aux directives du ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS).

Dans une déclaration à la fin du dépouillement, Yacine Louail a réaffirmé son en-

gagement à œuvrer davantage pour développer plus l'athlétisme algérien, tout en invitant les membres de la fédération à mettre la main dans la main pour réussir le pari.

Composition du bureau fédéral:

- Yacine Louail : président 1-Laid Bessou : membre
- 2-Bekhouche Tahar : membre
- 3-Saidi Sief Ali : membre
- 4-Hamadi Abdelhamid : membre
- 5-Hafed Mohamed-Amine : membre
- 6-Sekni Mustapha : membre
- 7-Bouleif Kheira : membre.

R.S

FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DE TENNIS

L'AGO le 30 novembre, l'AGE le 14 décembre

La Fédération algérienne de tennis a annoncé vendredi qu'elle tiendra son Assemblée générale ordinaire le samedi 30 novembre courant, à partir de 8h30, au Centre Fédéral d'entraînement (Ex-Tennis Club de Ben Aknoune), situé sur les hauteurs de la capitale. Les travaux de cette AGO débuteront par l'examen des bilans moral et financier de l'exercice 2024, ainsi que la présentation du bilan cycle olympique 2020-2024.

Par la suite, les membres de l'Assemblée procéderont à l'installation des différentes Commissions électoralas, chargées des candidatures, des recours et de la passation de consignes, en prévision de l'Assemblée générale élective, qui se tiendra le 14 décembre prochain, toujours au Centre Fédéral d'entraînement à Ben Aknoune. Toujours selon la même source, les travaux de cette AGE débuteront à 8h30, et à son issue, un nouveau Bureau Fédéral (Président et Membres) sera élu pour le mandat olympique 2024-2028.

R.S

FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DE BOXE

L'AGO le 30 novembre, l'AGE le 15 décembre

La Fédération algérienne de boxe a annoncé vendredi qu'elle tiendra son Assemblée générale ordinaire le 30 novembre courant à Alger, ajoutant que l'Assemblée générale élective se déroulera deux semaines plus tard, soit le 15 décembre. Les travaux des deux Assemblées débuteront à 8h30, à la salle de conférences du Comité olympique et sportif algérien (COA), sis à Ben Aknoune, sur les hauteurs de la capitale.

L'instance a profité de l'occasion pour rappeler aux membres de l'Assemblée qu'il est indispensable pour eux de s'acquitter de leurs cotisations annuelles dans les meilleurs délais pour pouvoir assister aux travaux. La FAB est dirigée par Youcef Khefifi depuis novembre 2022, lorsqu'il avait remporté le suffrage avec 28 voix contre 21 pour son concurrent Fethi Belarbi.

R.S

MAURICE

Formation d'un nouveau gouvernement

La République de Maurice dispose désormais d'un nouveau gouvernement dirigé par le Premier ministre Navin Ramgoolam, leader du Parti travailliste et partenaire majoritaire de l'Alliance du Changement, douze jours après les élections législatives du 10 novembre. Les membres du nouveau cabinet, composé de 24 ministres et de 10 ministres délégués, ont prêté serment vendredi à la State House, à Moka (ouest), devant le président mauricien, Prithviraj Singh Roopun. Le Premier ministre, nommé le 10 novembre, sera aussi responsable de la Défense, de l'Intérieur et des Communications extérieures, ministre de Rodrigues et ministre des Finances. Le poste de Premier ministre adjoint revient à Paul Bérenger, leader du Mouvement Militant Mauricien (MMM). Dans une déclaration aux médias après la cérémonie de prestation de serment, le Premier ministre a justifié son choix de garder le ministère des Finances car selon lui "il y a beaucoup de dégâts". "Je garde pour moi pour bien voir la situation et comment la corriger", a-t-il expliqué. Il a également précisé que le Parlement ne se réunira pas dans l'immédiat, car "il n'y a aucune raison de courir".

ACCUSÉE DE TRAHISON

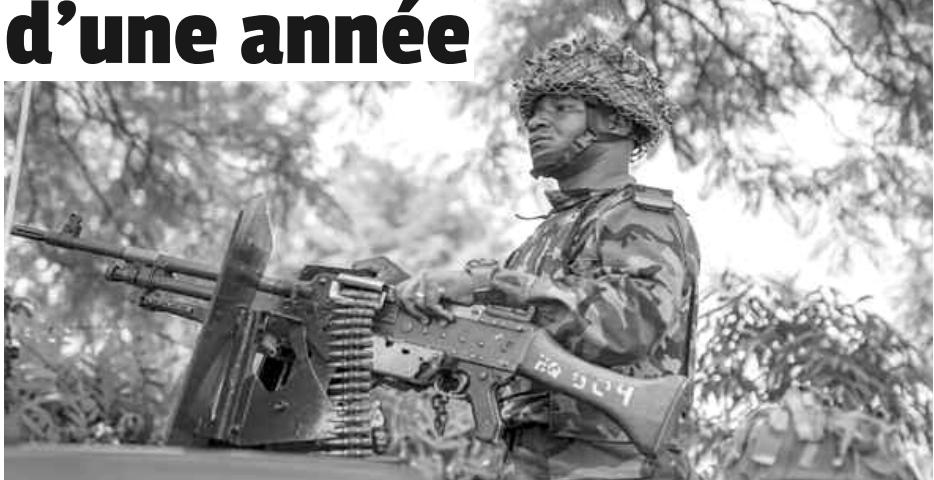
Venezuela ouvre enquête à l'encontre de l'opposante Maria Corina Machado

La cheffe de l'opposition vénézuélienne, Maria Corina Machado, va faire l'objet d'une enquête pour avoir exprimé son soutien à un projet de loi américain visant le Venezuela, a annoncé, vendredi 22 novembre, le parquet dans un communiqué.

Le ministère public a décidé d'ouvrir une enquête « sur Maria Corina Machado » pour l'inculper en raison de son soutien « présumé au projet de loi adopté par la Chambre des représentants des Etats-Unis sanctionnant le gouvernement du président Nicolas Maduro ». « Les déclarations » de Mme Machado sur le projet de loi « constituent (...) une trahison à la patrie » et « une conspiration avec des pays étrangers », précise le texte. Les représentants américains ont adopté, lundi, le projet de loi « Bolívar », qui doit encore recevoir l'aval du Sénat et la signature du président pour entrer en vigueur. Le texte interdit aux Etats-Unis de signer des contrats avec des personnes faisant des affaires « avec le gouvernement illégitime de Nicolas Maduro » ou tout autre « non reconnu comme légitime par les Etats-Unis ». Caracas a qualifié ce texte d'« attaque criminelle », estimant que la loi violait la charte des Nations unies, et s'ajoute à plus de « 93 mesures coercitives unilatérales et extraterritoriales » imposées à Caracas, qui qualifie ainsi les sanctions américaines.

EST DE LA RD CONGO

Le mandat de la mission de la SADC renouvelé d'une année



Le sommet extraordinaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a décidé de prolonger d'un an le mandat de la Mission de la SADC en République démocratique

du Congo (SAMIDRC), afin de poursuivre les efforts de stabilisation dans l'Est de la République démocratique du Congo (RDC), en proie à des violences. La décision a été prise mercredi lors du sommet tenu à Harare,

capitale du Zimbabwe. Pour renouveler ce mandat, la SADC a exprimé sa « préoccupation face à la montée des violences » et a réitéré son soutien au gouvernement congolais dans ses efforts « pour restaurer une paix durable »,

selon le communiqué sanctionnant la réunion. Créeé en décembre 2023, la SAMIDRC a pour mission d'assister la RDC dans la gestion de l'instabilité causée par la résurgence de groupes armés dans l'est du pays.

PRÉSIDENTIELLE EN ROUMANIE

Quatorze candidats, dont un nationaliste en embuscade

Les Roumains commencent ce weekend un marathon électoral qui va durer trois semaines. Le premier tour de la présidentielle de ce dimanche sera suivi dans une semaine par l'unique tour des législatives. Enfin, le dimanche 8 décembre, au terme du second tour de la présidentielle, ils sauront qui succédera au président Klaus Iohannis, au pouvoir depuis dix ans. Qui sont les principaux candidats à la présidence de la Roumanie et avec quel projet ont-ils fait campagne ?

Quatorze candidats – 11 hommes et 3 femmes – briguent la présidence de la Roumanie pour les cinq prochaines années lors d'un scrutin direct à deux tours. Selon les derniers sondages, seulement 3 ou 4 candidats peuvent réellement prétendre à une place dans la finale du 8 décembre.

Le mieux placé est Marcel Ciolacu, 56 ans. Président en exercice du Parti social-démocrate (PSD), il occupe depuis juin 2023 le poste de Premier ministre à la tête d'un

gouvernement de coalition avec le Parti national libéral (PNL). Ensuite, le leader nationaliste George Simion, 38 ans, député et chef de l'Alliance pour l'union des Roumains (AUR), est crédité par la plupart des sondages d'une deuxième place dimanche 24 novembre, synonyme d'une qualification en finale.

En troisième position, mais dans un mouchoir de poche avec Simion – en tout cas, dans la marge d'erreur des sondeurs – arriverait Elena Lasconi, candidate du parti l'Union sauvez la Roumanie (USR), mouvement hétéroclite qui regroupe autant de néolibéraux et chrétiens-démocrates que de sociaux-démocrates et écologistes. À 52 ans, cette ancienne présentatrice vedette de la télévision ProTV, est depuis quatre ans maire d'une ville moyenne de province, Cămpulung Muscel. Enfin, les derniers sondages mettent en quatrième position l'indépendant Mircea Geoană, au coude-à-coude avec le libéral Nicolae Ciucă.

TURQUIE

Lourde peine requise contre l'opposant Kemal Kiliçdaroglu pour «insulte» contre Erdogan

En Turquie, l'ancien rival du président Erdogan à la présidentielle de 2023, l'opposant Kemal Kiliçdaroglu, comparaissait ce vendredi à Ankara. Le parquet a requis une lourde peine, jusqu'à 11 ans et huit mois de prison, ainsi qu'une peine d'inéligibilité, dans un procès pour « insulte » où le plaignant n'est autre que le président turc lui-même.

Comme il l'avait promis, Kemal Kiliçdaroglu a utilisé le tribunal comme tribune pour répéter les accusations qui lui valent ce procès. L'ancien rival de Recep Tayyip Erdogan à l'élection présidentielle est poursuivi pour « insulte au chef de l'Etat » en raison de propos

qui datent d'une dizaine d'années, à l'époque où Erdogan était encore Premier ministre. Ils concernaient un vaste scandale de corruption impliquant, fin 2013, des proches du dirigeant turc - une affaire que le pouvoir avait rapidement étouffée -. Devant les juges, Kemal Kiliçdaroglu a qualifié plusieurs fois le président de « voleur », et même de « chef des voleurs ». Visiblement, l'ancien dirigeant du Parti républicain du peuple (CHP) n'a pas été intimidé par le ministre de la Justice qui avait estimé la veille que ce procès devait servir « d'exemple » à ceux qui « insultent » le chef de l'Etat.

MANDATS D'ARRÊT ÉMIS PAR LA CPI CONTRE NETANYAHOU ET GALLANT

Il serait temps que la Cour montre son indépendance

Les mandats d'arrêt émis par la Cour pénale internationale (CPI) contre deux responsables de l'entité sioniste pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis dans la bande de Ghaza, est une décision "sans précédent", a affirmé le professeur de droit international à l'Université libre de Bruxelles (ULB), Olivier Corten, saluant le "courage" de la Cour qui "a osé franchir ce pas" malgré les "pressions très fortes" exercées sur ses membres.



"La décision est quand même sans précédent dans la mesure où jusqu'ici, la Cour pénale internationale n'avait délivré des mandats d'arrêt que contre des personnes qui n'étaient pas des personnes liées à des Etats occidentaux ou alliés à des Etats occidentaux, ce qui avait suscité des critiques très fortes contre la Cour.

Pas du côté des Etats-Unis, évidemment, mais du côté plutôt du Sud global, plus généralement aussi de la part de beaucoup de juristes qui estimaient qu'à un certain moment, plus de 20 ans après le début de ses activités, il serait temps que la Cour montre son indépendance", a-t-il déclaré sur la chaîne "La Première" de la RTBF.

C'est ce qu'elle a fait, a-t-il poursuivi, "pour la première fois de manière, il faut le dire, assez courageuse puisqu'elle a émis ses mandats d'arrêt, confirmant la demande qui avait été faite par le procureur il y a maintenant à peu près six mois, alors qu'elle était l'objet de pressions". Ce juriste a rappelé, dans ce contexte, que les médias, The Guardian notamment, avaient démontré que "des pressions très fortes, y compris personnelles, contre les membres de la Cour, avaient été exercées pour qu'elle n'ose pas franchir ce pas".

En effet, une enquête accablante publiée, en mai, par ce quotidien britannique a révélé au grand jour la guerre secrète menée par l'entité sioniste contre la CPI, et ses sombres méthodes allant de l'espionnage au piratage informatique et à l'intimidation pour tenter de "faire dérailler l'enquête" sur les crimes de guerre perpétrés en Palestine occupée. Selon Olivier Corten, pendant des années, uniquement des Africains étaient sur le banc des accusés. Mais (...) aujourd'hui, c'est un allié, en tout cas des Etats-Unis, qui est visé", a-t-il souligné. Il a estimé que la Cour "s'extrait des pressions politiques" et "parvient à agir contre toutes les personnes accusées de crimes graves, quelles que soient leurs origines".

Rejetant les accusations des responsables sionistes qui ont qualifié la décision de la CPI d'"antisémite", ce professeur de droit international a assuré que "ces personnes sont poursuivies non pas parce qu'elles sont juives, mais parce qu'il y a, comme le dit la Cour, des motifs raisonnables de croire que ces personnes ont commis des crimes".

"C'est en tant que criminels qu'ils sont poursuivis, peu importe leur origine", a-t-il conclu.

Le HCDH appelle au respect des décisions de la CPI

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (HCDH) a exhorté vendredi les Etats parties au Statut de Rome à adhérer et à mettre en œuvre les mandats d'arrêt émis par la Cour pénale internationale (CPI) contre deux responsables de l'entité sioniste pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis dans la bande de Ghaza.

Lors d'une conférence de presse, le porte-parole du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme, Jeremy Laurence, a souligné "le respect de l'ONU pour l'indépendance de la CPI et sa compétence telle que définie dans le Statut de Rome, qui a établi la Cour et régit toutes ses affaires". "Nous soutenons fermement les efforts visant à renforcer la responsabilité des auteurs des crimes internationaux les plus graves. Les Etats parties au Statut de Rome sont tenus de respecter et d'appliquer les décisions de la CPI, et nous attendons d'eux qu'ils le fassent", a déclaré M. Laurence. HRW exhorte la communauté internationale à soutenir la CPI.

L'organisation de défense des droits humains, Human Rights Watch (HRW) exhorte la communauté internationale à "soutenir" la Cour pénale internationale (CPI) qui a émis des mandats d'arrêt contre deux responsables de l'entité sioniste pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis dans la bande de Ghaza, rappelant aux Etats leurs obligation de "coopérer à l'arrestation et à la remise des personnes recherchées" par la Cour.

La décision des juges de la CPI de délivrer des mandats d'arrêt contre deux responsables sionistes "mérite le soutien de la communauté internationale", a déclaré Human Rights Watch, relevant que ces mandats "rompent avec l'idée selon laquelle certains individus sont hors d'atteinte de la loi". Ceci est d'autant plus important compte tenu des tentatives flagrantes d'entraver le travail de la Cour pour faire avancer la jus-

tice", a déclaré Balkees Jarrah, directrice adjointe du programme Justice internationale à Human Rights Watch.

Selon cette ONG, la capacité de la CPI à remplir efficacement son mandat dépendra de "la volonté des gouvernements de soutenir la justice, quels que soient les lieux où les abus sont commis et les personnes qui les commettent".

Rappelant que la CPI n'a pas de force de police propre et qu'elle doit compter sur les Etats pour l'aider à procéder à des arrestations, HRW souligne que "tous les pays membres de la CPI sont tenus de coopérer à l'arrestation et à la remise des personnes recherchées par la Cour".

L'ONG relève, à ce titre, que la décision d'émettre les mandats intervient alors que la Cour "fait face à une pression sans précédent". "En avril, alors que l'on pensait que les mandats étaient immédiats, 12 sénateurs américains ont menacé de sanctionner Karim Khan (Procureur de la CPI) s'il poursuivait des procédures" contre des responsables sionistes, rappelle cette organisation de défense des droits humains, soutenant que le 4 juin, la Chambre des représentants des Etats-Unis a même adopté un projet de loi visant à imposer des sanctions à la CPI, à ses fonctionnaires et à ceux qui soutiennent les enquêtes de la Cour impliquant des citoyens américains ou des alliés.

Fin mai, le quotidien britannique "The Guardian" a révélé au grand jour la guerre secrète menée par l'entité sioniste contre la CPI, et ses sombres méthodes allant de l'espionnage au piratage informatique et à l'intimidation pour tenter de "faire dérailler l'enquête" sur les crimes de guerre perpétrés en Palestine occupée. Le bureau du Procureur a dénoncé les menaces, notant que la CPI pouvait également poursuivre des individus pour entrave à la justice.

Le 14 juin, 94 pays membres de la CPI ont exprimé leur "soutien indéfectible" à la Cour face à ces menaces. Cette déclaration commune faisait suite à des expressions similaires de soutien de la part de plusieurs pays membres de la CPI, y compris des membres du Conseil de sécurité des Nations unies, du Haut représentant de l'Union européenne, d'experts des Nations unies et de groupes non gouvernementaux.

GHAZA

19 martyrs dans des frappes de l'armée sioniste

La Défense civile dans la bande de Ghaza a annoncé hier matin la mort en martyrs de 19 personnes, dont des enfants, dans des frappes et tirs nocturnes de l'armée d'occupation sioniste en plusieurs endroits du territoire palestinien.

Le porte-parole de la Défense civile, Mahmoud Bassal, a déclaré que 19 Palestiniens sont tombés en martyrs et plus de 40 autres ont été blessés dans trois massacres provoqués par des frappes aériennes des forces d'occupation sionistes dans la bande de Ghaza entre minuit et ce matin ainsi que dans des tirs de char à Rafah (sud).

Dans la ville de Ghaza, 7 Palestiniens sont tombés en martyrs et d'autres ont été blessés lors d'un bombardement de l'occupant sioniste sur une maison dans le quartier de Zeitoun, au sud de la ville. Sept autres Palestiniens sont tombés en martyrs lors de raids de l'armée sioniste visant deux maisons à Khan Younis, au sud de la bande de Ghaza.

Ces événements surviennent alors que le gouvernorat central de Ghaza a été le théâtre de tirs d'artillerie visant les camps d'Al-Bureij et d'Al-Maghazi, parallèlement au ciblage d'immeubles résidentiels près de l'axe de Netzar dans le centre de la bande de Ghaza, où 5 Palestiniens sont également tombés en martyrs dans un bombardement de l'armée sioniste sur un site du camp d'Al-Nusseirat. La Défense civile à Ghaza avait annoncé vendredi soir que 2300 personnes sont tombées en martyrs ou portées disparues depuis le début de l'opération militaire sur le nord de la bande de Ghaza, il y a plus d'un mois.

Le bilan de l'agression génocidaire sioniste contre la bande de Ghaza, s'est alourdi à 44.056 martyrs et 104.268 blessés, depuis le 7 octobre 2023, ont indiqué jeudi les autorités palestiniennes de la santé.

R.I

LIBAN

11 martyrs et 63 blessés dans une frappe sioniste sur Beyrouth

A u moins 11 Libanais sont tombés en martyrs et 63 autres ont été blessés dans la frappe sioniste qui a visé tôt samedi un quartier résidentiel de Beyrouth, a annoncé le ministère libanais de la Santé dans un nouveau bilan.

Dans un communiqué, le ministère a précisé que le bilan final serait déterminé "après les analyses ADN de restes humains trouvés sur place". Un bilan précédent faisait état de quatre martyrs et 23 blessés. L'escalade sioniste contre le Liban qui a débuté le 8 octobre 2023 mais qui s'est intensifiée le 23 septembre dernier, a fait au moins 3.642 martyrs et 15 356 blessés, dont un grand nombre d'enfants et de femmes, et environ 1,4 million de personnes déplacées, selon les dernières données officielles libanaises.

R.I

AFFAIRE KAMEL DAOUD-SAADA ARBAN

”Tu as volé nos larmes, ô loup”

Tu me tues, tu entres dans mon cadavre et tu le vends !

Sors un peu de mon sang pour que la nuit te voie, encore plus noire !

Sors pour qu'on marche ensemble vers la table des négociations, clairs comme la vérité :

Un meurtrier brandit un coureau.

Les morts

énoncent des noms :

Mahmoud Darwich... L'Éloge de l'ombre élevée.

C'est une prophétie poétique qui se réalise en tout temps et en tout lieu. Ce que Mahmoud Darwich a dit à propos du crime commis par l'occupant sioniste dans les camps de Sabra, Kfar Qasim, Deir Yassin, et Chatila, est identique à ce qu'a fait l'écrivain Kamel Daoud en ce qui concerne l'histoire de Saada Arban.

Kamel Daoud, qui a volé l'histoire de Saada Arban, sa tragédie, ses peines et ses larmes, s'est infiltré dans le corps de sa victime égorgée, dont les cordes vocales se sont coupées et qui ne pouvait plus parler, et a pris la parole en son nom pour raconter une histoire dont il ne connaît ni la douleur ni la blesure, lui qui s'est consolé de la décennie rouge avec "Sexe, alcool et vie intense".

Kamel Daoud n'a pas hésité à "substituer le prénom de la troisième personne par celui de la première personne du singulier, et à présenter une histoire vraie et douloureuse comme étant l'œuvre de son imagination pour écrire un roman à des fins de gloire littéraire".

Et puisque Kamel Daoud ne diffère pas du "loup" dont parle Mahmoud Darwich. Sollicité devant les caméras de télévisions, il a préféré le silence, éludant ainsi une question oh combien gênante.

À la place de Kamel Daoud, ses amis dans le troupeau de loups du système culturel colonial, en Algérie même, répondent aux déclarations de Saada Arban en disant qu'elles sont "des allégations, de la jalouse, de l'envie, une opposition au succès, et une chasse aux sorcières". Certains vont jusqu'à s'étonner de ses déclarations, d'autres les trouvent risibles, et disent : "De nombreux écrivains, algériens et étrangers, se sont inspirés de personnages réels pour leurs romans", ajoutant que "Kamel Daoud n'a pas besoin de l'autorisation de la personne concernée, car il n'a pas écrit un article de presse ou une biographie, mais une œuvre de fiction".

À aucun moment, dans ses déclarations, que ce soit lorsqu'il a été nommé pour le prix Goncourt ou lorsqu'il l'a remporté, Kamel Daoud n'a mentionné que son roman *Houris* est inspiré d'une histoire réelle, bien qu'il ait longuement expliqué comment il a tissé l'intrigue de son roman et comment son expérience en tant que journaliste lui avait permis d'assister à des scènes réelles des massacres terroristes. Au contraire, il a laissé entendre que l'histoire, bien qu'elle parle des souffrances de la décennie noire, était purement le fruit de son imagination.

Le prix Goncourt, sur la page d'accueil de son site, précise clairement dans un encadré rouge avec des lettres blanches que pour postuler au prix, il est exigé que "le roman soit écrit en français, qu'il soit publié par une maison d'édition franco-phone ayant un réseau de distribution en librairies, et que l'éditeur envoie le roman de fiction à chaque membre du jury avant le 7 septembre, date d'ouverture de la saison littéraire du prix". Il est important de souligner que pour postuler au prix Goncourt, il faut être publié en français.

gner que le prix Goncourt exige que le roman soit une œuvre de fiction.

Le conflit entre le principe de liberté d'expression et de création littéraire et le droit au respect de la vie privée n'est pas une nouveauté pour les Français, ni pour leurs écrivains et éditeurs, ni pour leurs médias. Ces deux principes font partie des valeurs fondamentales qui distinguent les systèmes démocratiques et qui sont vénérées de la même manière. Le droit au respect de la vie privée est inscrit dans l'article 9 du Code civil français et l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme, tandis que la liberté d'expression est inscrite dans l'article 10 de cette même convention.

Face à l'opposition de ces deux principes sacrés, la Cour de cassation a suggéré de se référer aux précédents juridiques, notamment à l'arrêt rendu par la première chambre civile de la Cour de cassation le 9 juillet 2003, connu sous le nom de "Précédent Godard", dans lequel les juges ont été invités à équilibrer les préjugés subis par chacun des principes, en fonction des cas.

Ce qui est étrange dans l'affaire Kamel Daoud et son roman face aux accusations de Saada Arban, c'est qu'en France, personne n'a soullevé, ne serait-ce qu'en termes moraux ou juridiques, cette opposition entre ces deux principes, comme si cette opposition disparaissait lorsqu'il s'agit de violer la vie privée d'une personne non française ou non européenne. Ou pour être plus clair, lorsqu'il s'agit d'une personne non occidentale, la centralité occidentale, qui envahit sa liberté et sa vie publique, ne semble pas considérer qu'il ait une vie privée qu'il convient de respecter. Qui en France n'a pas entendu



parler de la condamnation en septembre 2011 de la figure télévisuelle et médiatique Patrick Poivre D'Arvor, pour atteinte à la vie privée dans son roman *Les Fragments d'une femme perdue*, où il détaillait sa relation avec sa compagne précédente, après que les juges eurent constaté de nombreuses similitudes avec la vie de la compagne de l'écrivain (voyages, tentative de suicide, entrée à l'hôpital, etc.) ?

Qui en France n'a pas entendu parler de l'affaire de l'interdiction de la série *La vraie histoire du docteur Godard* écrite par Françoise Chandernagor, membre de l'Académie Goncourt, pour *Le Figaro littéraire*, série qui fut suspendue par la Cour de cassation de Caen (Calvados, nord-ouest de la France) suite à une plainte déposée par la famille Godard contre l'écrivaine et le journal après la publication du premier épisode ? Qui en France, en Europe, et dans de nombreuses régions du monde n'a pas entendu parler de l'affaire que Dominique Strauss-Kahn a intentée contre Marcella Jacob pour avoir exposé sa vie privée dans son livre *Belle et Bête*, et de la décision de la Cour de cassation de Paris en février 2013 qui a condamné l'autrice et l'éditeur Éditions Stock à une amende de 50 000 euros, ainsi que le journal Nouvel Observateur pour avoir publié des extraits du livre, avec une indemnisation de 25 000 euros ?

De nombreuses affaires dans lesquelles des écrivains et des romanciers ont porté atteinte à la vie privée d'individus en France ont conduit à des décisions judiciaires en faveur des victimes de romans. Mais dans ces affaires, les romans ne concourent pas pour un prix aussi prestigieux que le Goncourt, et les faits n'étaient pas aussi graves que ceux de l'affaire Kamel Daoud, qui a accédé aux détails de la vie de sa protagoniste victime par l'intermédiaire de la femme de celle-ci, une psychiatre qui lui a remis le dossier de sa patiente, Saada Arban.

En substituant le nom de "Saada" par celui d'Aube, Kamal Daoud n'a pas pris conscience que sa déclaration à la fin de son récit : "Je suis une empreinte réelle, l'empreinte la plus forte de ce que nous avons vécu pendant dix ans en Algérie. J'ai caché l'histoire d'une guerre entière, tatouée sur ma peau depuis que j'étais enfant", porterait aussi les traces de sa victime Saada, qui souillera les pages de son roman du début à la fin, révélant ainsi son emprise sur sa vie et l'incriminant.

Mahdi.B

LE FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DU CAIRE : Pyramide d'or pour un film roumain

Le plus vieux festival cinématographique du Moyen-Orient a livré, vendredi soir, le palmarès de sa 45e édition.

Dans la compétition internationale, le jury a décerné la Pyramide d'or du meilleur film au film roumain "Ce nouvel an qui n'est jamais arrivé" du réalisateur et producteur Bogdan Mureşanu.

Le Prix spécial du jury Pyramide d'argent du meilleur réalisateur a été attribué à la réalisatrice russe Natalia Nazarova pour le film "Stamps".

La Pyramide de bronze de la meilleure première ou deuxième œuvre a été décernée au réalisateur brésilien Pedro Freire pour le film "Malo".

Le prix Naguib Mahfouz du meilleur scénario a été remporté par le film italien "Vittoria", dont le scénario a été écrit par Alessandro Casigoli et Casey Kaufman.

Dans la catégorie des prix d'interprétation, Lee Kang Cheng a remporté le prix

du meilleur acteur pour le film américain "Palace of the Blue Sun", tandis que Yara De Novais a remporté le prix de la meilleure actrice pour le film "Malo" du Brésil et Alina Khovanova a gagné une mention pour le film russe "Stamps".

Le prix Henry Barakat de la meilleure contribution artistique a été décerné au réalisateur turc Necmi Sanak pour le film "Aisha" et à la réalisatrice égyptienne Noha Adel pour le film "Spring comes Laughing".

Le Prix du Jury de la Critique Internationale FIPRESCI a été attribué au film "Spring Comes Laughing" de la réalisatrice égyptienne Noha Adel.

Pour les Prix du cinéma arabe, le prix Saad El-Din Wahba du meilleur film arabe, d'une valeur de dix mille dollars, a été remporté par le film "Halet Ichq" des productrices Carole Mansour et Mona Khalidi.

Le prix Salah Abou Seif du meilleur réali-

sateur arabe, d'une valeur de sept mille dollars, a été attribué à la réalisatrice égyptienne Noha Adel pour le film "Spring Comes Laughing".

Le prix Youssef Sharif Rizkallah du meilleur scénario, d'une valeur de six mille dollars, a été remporté par le film "Arzé" des écrivains Louay Khrish et Faisal Shuaib.

Dans la catégorie interprétation, le marocain Mohamed Khoi a remporté le prix du meilleur acteur pour le film "Marja Zerka" et la libanaise Diamond Abboud a remporté le prix de la meilleure actrice pour le film "Arzé".

Concernant la catégorie "Prix du court métrage", le prix Shadi Abdel Salam du meilleur court métrage a été remporté par "Rough Diamond", réalisé par la Française Agathe Redinger.

Le prix Youssef Chahine du meilleur court métrage a été attribué à "David", réalisé par les Chinois Cai Xue et Hong Jieshi. Le Prix spécial du jury pour les courts métrages a été décerné au film "Départ" du réalisateur saoudien Jawaher Al-Amri, et le film "Mère et ours" de la réalisatrice égyptienne Yasmina Al-Kamali a également reçu une mention spéciale.

Dans la catégorie "Prix du cinéma africain et asiatique", le prix du meilleur long métrage africain a été remporté par "Dahomey" du réalisateur franco-sénégalais béninois Mati Diop.

Le prix NETPAC du meilleur long métrage asiatique a été décerné à "A Brief History of a Family" du réalisateur chinois Lin Jianji.

Cette année, le festival s'est distingué par la participation de 194 films de 72 pays, avec 16 projections sur tapis rouge, 37 premières mondiales, 8 premières internationales, en plus de 119 projections spéciales au Moyen-Orient et en Afrique.

N.C

ITÉLÉ

TFX Ready Player One

21h05



En 2045, alors que la réalité virtuelle a pris une importance considérable dans la vie des gens, Wade Watts, orphelin, vit avec sa tante dans un bidonville en plein cœur de Columbus, devenue une mégapole.

france 3 Les enquêtes de Vera

21h05



Danny Meadow trouve la mort sur un pont de campagne, victime d'un chauffard en pleine nuit. L'inspectrice Vera Stanhope dirige rapidement son enquête vers Tony Meadow, le père du défunt.

C 8 Mongeville

21h20



Elias, la nouvelle star du monde de l'archéologie, a été assassiné. Son cadavre a été retrouvé dans le chantier de fouilles de la région, où il travaillait.

NB2 Noël en Ecosse

21h10



À l'approche des fêtes de fin d'année, Emma McKenzie, une jeune conceptrice d'installation qui vit à New-York, prend quelques jours de vacances et décide de se rendre en Ecosse.

Quotidien National d'Information
Édité par la SARL NATION EDITION
Capital social de 100 000,00 DA

**Directeur général
Omar ATTIA**

**Directeur de la Publication
Mohamed BOUAZDIA**

Impression
Centre : SIA
Est : SIE
Sud : SIA
Ouest : SIO

Distribution
Centre : La Nation
Est : La Nation
Sud : La Nation
Ouest : La Nation

Tous les manuscrits, lettres et tous documents remis
à la rédaction ne sont pas rendus et ne peuvent faire
l'objet d'une quelconque réclamation

VISION



6ter Terminator

21h10



Un androïde tente d'abattre Sarah Connor, une serveuse. Celle-ci trouve de l'aide auprès de Kyle Reese, un homme venu d'un futur où les humains luttent contre la dictature des machines.

Denzel Washington, son fils John David aime travailler en famille



Chérie 25 Les petits meurtres d'Agatha Christie

21h05



Le mois d'août s'annonce sinistre pour Alice. Ne pouvant se payer des vacances pour cause de découvert à la banque, elle décide de prendre des cours de théâtre.

C STAR Chicago Fire

21h10



Les pompiers de la caserne numéro 51 de Chicago, dans l'État de l'Illinois poursuivent leur mission et continuent de mettre leur vie en danger pour sauver celle des autres.

Pour John David Washington, son nouveau film "The Piano Lesson" est une affaire de famille. C'est son père, Denzel, qui est le producteur et son jeune frère, Malcolm, qui signe la mise en scène. Après de nombreuses représentations de la pièce à Broadway, l'adaptation du best-seller d'August Wilson est un film à voir sur Netflix, dès le 22 novembre 2024. Elle avait attendu avec impatience l'arrivée de Netflix et s'était inscrite dans l'heure pour dévorer la première saison de Daredevil. Depuis, elle suit de près ce qui sort chaque semaine sur la plate-forme pour se faire des soirées binge-watching et vous conseiller le meilleur des sorties streaming.

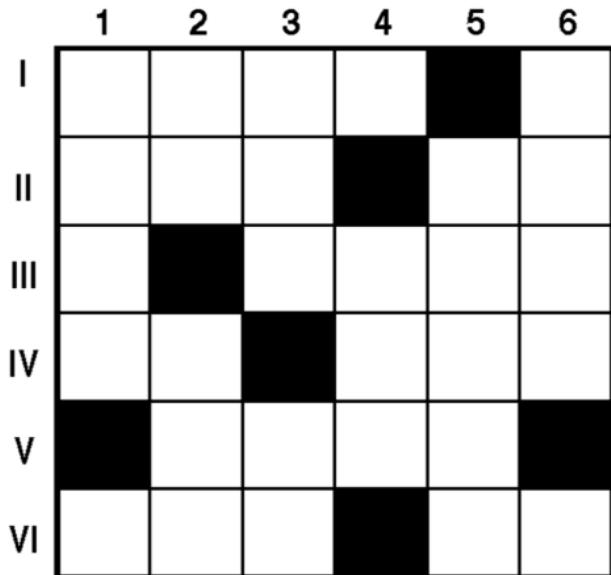
Netflix a mis, vendredi, en ligne "The Piano Lesson", une drame poignant qui adapte la pièce d'August Wilson et qui est signé par la famille Washington.

Dans sa pièce de théâtre multi-primée, notamment d'un prix Pulitzer, l'auteur s'interroge sur les conséquences de l'esclavage sur les générations qui ont suivi. Le film nous emmène en 1936, Pittsburgh.

Denzel Washington connaît très bien le travail d'August Wilson. En 2016, l'acteur portait déjà à l'écran l'une de ses pièces - Fences - et en tenait la tête d'affiche aux côtés de Viola Davis.

Pour The Piano Lesson, qui place une famille au centre du récit, l'idée est de rester dans un cercle restreint. Ses filles Olivia et Katia Washington le rejoignent à la production et la réalisation est confiée à Malcolm Washington, son autre fils.

Siège social
03, rue Ali Boumendjel, Square Port-Saïd, CASBAH
Siège de la rédaction
03, rue Ali Boumendjel, Square Port-Saïd, CASBAH
Tél/Fax : 023 46 32 76
Email: lanationquotidien@gmail.com -
Site: www.journal-lanation.com
RIB : BDL 005 00170 4002162000 18

Nombres croisés**HORIZONTALEMENT**

I. Cette année-là, on a marché sur la Lune. II. Puissance de 2. Nombre d'années nécessaires aux noces de cristal. III. Longueur en km du fleuve Nil. IV. Département du Puy-de-Dôme. Un petit modèle de la gamme Peugeot. V. Altitude estimée de l'Everest. VI. Nombre de coups à faire pour bien s'amuser. C'est vraiment nul !

VERTICALEMENT

1. Carré de 36. 2. Département du Val-d'Oise. Dernier-né de la gamme Airbus. 3. Un chiffre apocalyptique. Un certain nombre de jours pour faire le tour du monde. 4. Puissance de 5. 5. Indispensable à savoir pour que le courrier arrive à la Rochelle. 6. Marignan !

Grille muette N° 1049

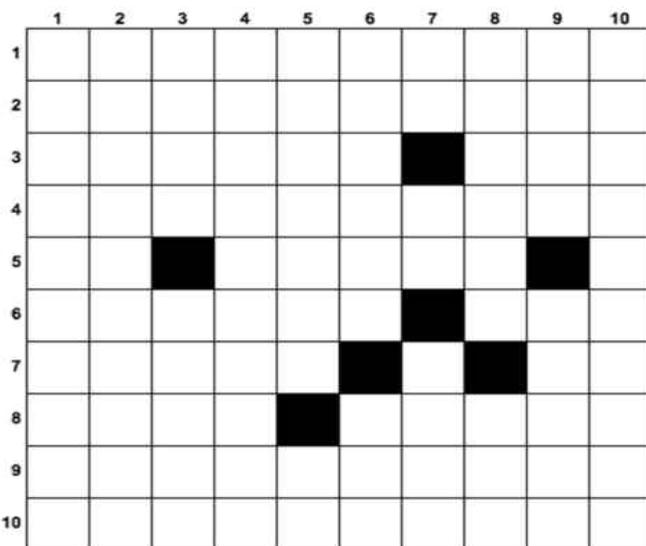
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

Horizontalement

1 Frère pauvre à l'extrême.2 Mélanges équimoléculaires de deux énantiomères.3 Présence de propanone dans un liquide jaune ambré.4 Métal de transition.- Près de Manzano.5 Siffleur.- Producteur de protéines insecticides.6 Ville connue pour son pot...- Nation kelossienne.7 Débonnaire pour l'Astronome.- Bête de Stevenson.8 Comme le buisson ardent.- Vertisol.9 Parleriez trop...- Chemises brunes.10 Constituées d'un mésothélium et d'un tissu conjonctif aréolaire sous-jacent.

Verticalement

1 Pris, ils sont muets.2 Fait de la science comparative.3 En chanson ou au tennis.- Verbe de concert.4 A de gros avantages.5 Ville de circuit.- Hitler au théâtre, pendu par les pieds!6 Séneçons ornementaux au feuillage grisâtre.7 Le hyracothérium, il y a fort longtemps, par exemple.- De commune à muse nietzschéenne.8 Digne lui est proche.- Signe artistique de reconnaissance.9 Sarde ou roumains.- Il fait parfois moins, mais c'est toujours un plus!10 À-côté, pas du bon côté.

Mots croisés grille N° 1049**Horizontalement**

1 Presque purificateurs.2 Ne se mouille pas, au contraire de l'ancre.3 Accortes.- Unité étrangère.4 Ont de l'intuition (féminine).5 ...va sano?- Aller ensemble.6 Ville togolaise.- H.7 Se plia un peu.- Lucet au son.8 Rivière brésilienne.- Souffris.9 Périodes de chasse au gros gibier... quand vient la fin de l'été.10 On y fait le plein à Dakar (mais pas à Paris).

Verticalement

1 Tierce dans le milieu.2 Font de la concurrence loyale.3 Poète roumain, prisonnier au château des aveugles.- Du 64 au temps anglais.4 Produit du chancre.5 Modérera.- L'alpha géorgien.6 Graisse la laine.- Tapeur guadeloupéen ou piton, réunionnais, par exemple.7 Uuu ou en cultivent des vertes et des pas mûres!- En noir et blanc ou en Écosse.- Matériau de construction répandu, pas en Italie ou en Italie.8 Fait une belle jambe, en partie.- Vieille conscience.9 Inférieur au Supérieur.- Ville des Pouilles.10 Caresse dans le sens du poil.

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

10 morts et 408 blessés en 48 heures

Dix personnes sont décédées et 408 autres ont été blessées dans des accidents de la circulation survenus au cours des dernières 48 heures à travers le pays, a indiqué, hier, un bilan de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de M'Sila, avec une personne décédée et dix autres blessées dans 4 accidents de la circulation. Par ailleurs, la Protection civile a fait état de deux morts par asphyxie au monoxyde de carbone émanant d'un chauffage dans une habitation au niveau de la commune de Ain El Kebira, wilaya de Sétif, et du décès d'une autre personne par asphyxie au gaz de ville dans une habitation dans la commune de Boukadir, wilaya de Chlef. Les secours de la Protection civile sont également intervenus pour prodiguer des soins de première urgence à 4 personnes intoxiquées par le monoxyde de carbone, émanant des dispositifs de chauffage et chauffe-eaux dans leurs habitations au niveau des vilayats de Naâma (3 personnes) et Bouïra (1), a noté la même source. D'autre part, une personne est décédée trois autres ont été blessées suite à un incendie qui s'est déclaré dans un ascenseur au 7ème étage d'un immeuble, dans la commune de Oued Tiliat, dans la wilaya d'Oran, a ajouté le bilan.

BIR EL ATER (TÉBESSA)

Plus de 26.000 comprimés psychotropes saisis

Les éléments de la sûreté de wilaya de Tébessa ont saisi 26.100 comprimés psychotropes dans la ville de Bir El Ater (sud de la wilaya), selon un communiqué publié, hier, par la cellule de communication de ce corps constitué. Il est précisé dans le document que la brigade de lutte contre la grande criminalité a agi sur la foi d'informations fiables signalant que 2 individus transportaient, à bord d'un véhicule de tourisme, une importante quantité de drogue destinée à être illégalement commercialisée. L'intensification des investigations a permis d'identifier et de localiser les 2 individus en question dont le

véhicule a été intercepté et fouillé, donnant lieu à la découverte puis à la saisie de deux sacs contenant les comprimés psychotropes, dissimulés à l'intérieur des sièges arrière. Les deux suspects ont été conduits au siège de la brigade pour complément d'enquête et finalisation des procédures judiciaires d'usage, avant leur présentation devant le procureur de la République, au tribunal de Bir El Ater.

SIDA

Une personne est infectée toutes les 25 secondes

Toutes les 25 secondes, une personne est infectée par le virus de l'immunodéficience humaine, VIH, dans le monde,

alerte l'ONU, à l'approche de la célébration de la Journée mondiale de lutte contre le Sida. "Un quart des personnes vivant avec le VIH, soit plus de neuf millions de personnes, n'ont pas accès à des traitements qui pourraient leur sauver la vie", indique le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, dans son message marquant cette Journée, célébrée le 1er décembre de chaque année. Pour M. Guterres, mettre fin d'ici à 2030 à la menace que fait peser le sida sur la santé publique "est possible". Pour y parvenir, il a toutefois, appelé à faire tomber les barrières qui empêchent les gens de recevoir des services vitaux. "Les lois, politiques et pratiques discriminatoires punissent et stigmatisent les plus vulnérables -en particulier les femmes, les jeunes filles et les minorités-, en les empêchant d'obtenir des moyens de prévention, des tests, des traitements et des soins qui ont

fait leurs preuves", ajoute le chef de l'ONU dans son message.

La Journée mondiale de lutte contre le sida, cette année, est l'occasion de rappeler que le combat contre le VIH peut être gagné si les dirigeants adoptent une approche fondée sur les droits, de sorte que toutes et tous, en particulier les plus vulnérables, puissent bénéficier "sans crainte des services dont ils ont besoin", rappelle M. Guterres. La Journée mondiale de lutte contre le sida rappelle à la population mondiale et aux gouvernements que le VIH n'a pas disparu, relève l'ONU, soulignant que l'augmentation du financement de la riposte au sida, la sensibilisation accrue concernant l'impact du VIH sur la vie des personnes, l'éradication des stigmatisations et discriminations, mais aussi l'amélioration de la qualité de vie des personnes vivant avec le VIH restent "essentiels"

ORAN

Décès du journaliste Mohamed Smain

Le journaliste Mohamed Smain est décédé, hier, à Oran, à l'âge de 72 ans, des suites d'un malaise, a-t-on appris auprès du journal El Djouhouria, où le défunt avait exercé. Le défunt était un des brillants journalistes de ce média public paraissant à Oran, qu'il a rejoint à la fin des années 1980. Il avait apporté une contribution significative à cet organe de presse jouant un rôle important dans la formation d'une génération de journalistes, selon la même source. Le regretté avait occupé plusieurs postes au sein de ce quotidien, dont celui de rédacteur en chef jusqu'à son départ à la retraite en 2010, a-t-on fait savoir. Le corps de Mohamed Smain sera inhumé au cimetière de Sidi Maarouf dans la wilaya d'Oran.

Le ministre de la Communication, M. Mohamed Meziane, a présenté, hier, ses condoléances. "Le ministre de la Communication, Monsieur Mohamed Meziane, a appris avec une immense tristesse ce matin, le décès du grand journaliste Mohamed Smain, aux soins intensifs à Oran, à l'âge de 72 ans", lit-on dans le message de condoléances. En cette pénible épreuve, «le ministre de la Communication présente ses sincères condoléances à la famille de la presse et exprime sa profonde compassion à la famille du défunt et à ses proches, priant Allah Tout-Puissant d'accorder au défunt Sa Sainte miséricorde et de prêter patience et réconfort à ses proches. "A Allah nous appartenons et à Lui nous retournons»», a conclu le message.

ALGER

Tirage au sort pour le quota supplémentaire des livrets Hadj

Le tirage au sort pour le quota supplémentaire de 2000 livrets Hadj au profit des personnes âgées de 70 ans et plus et inscrites 10 fois ou plus à cette opération, a été organisé, hier, à Alger. Dans une déclaration à l'APS en marge de l'opération, la directrice technique des Affaires générales et du Contentieux de la wilaya d'Alger, Fatima Bentridj, a précisé que "la wilaya d'Alger a bénéficié de 187 livrets Hadj sur un total de 2000 livrets Hadj attribués par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune aux personnes âgées de 70 ans et plus et inscrites dix fois ou plus au tirage au sort ordinaire mais sans succès". Le nombre des candidats à ce tirage au sort supplémentaire s'élève à "2.508 candidats", a-t-elle indiqué. Cette opération s'est

poursuivie tout au long de la journée d'hier et toutes les ressources humaines et matérielles nécessaires ont été assurées pour garantir sa réussite, a-t-elle précisé. Le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire avait récemment porté à la connaissance des citoyennes et citoyens âgés de 70 ans et plus, ayant effectué 10 inscriptions ou plus et n'ayant pas été retenus lors du tirage au sort ordinaire du 9 novembre 2024, qu'ils pouvaient participer à ce tirage au sort supplémentaire afin d'obtenir un livret Hadj. Le Président de la République avait décidé d'attribuer un quota de 2000 livrets Hadj à cette catégorie de citoyens pour leur accorder une plus grande chance d'accomplir les rites du Hadj.

ORAN/AEP

Perturbations dans la partie est de la wilaya à partir de demain

La partie est de la wilaya d'Oran connaîtra des perturbations dans l'alimentation en eau potable, à partir de lundi, à cause d'un arrêt programmé de la station de dessalement d'eau de mer d'El-Mactaâ, a indiqué un communiqué de la Société de l'eau et de l'assainissement d'Oran (SEOR). L'arrêt de la station est programmé pour une durée de 48 heures, pour des travaux de maintenance, a-t-on précisé de même source, ajoutant que toute la partie est de la wilaya

sera touchée par les perturbations, soit les communes de Bethioua, Arzew, Gdyel, Benfreha, Hassi Mefoukh, Boufatis, Bir El Djir, Hassi Ben Okba, jusqu'à la partie "est" de la ville d'Oran et la commune de Mers El-Kébir. Le retour au programme habituel de distribution de l'eau potable est prévu après une durée de 48 heures supplémentaires nécessaires pour le remplissage des réservoirs et des conduites, a-t-on encore fait savoir.

LA NATION

Dimanche 24 Novembre 2024

HORAIRE DES PRIERES

SOBH	DOHR	ASSER	MAGHREB	ICHA
------	------	-------	---------	------

06:04	12:34	15:15	17:36	19:00
-------	-------	-------	-------	-------

Météo

Alger	
Tiaret	
Constantine	

25	Tizi Ouzou	
27	Béjaïa	
26	Oran	

CRISE DE LA FAIM DANS LE MONDE

Le PAM a besoin de 17 milliards de dollars en 2025



Le Programme alimentaire mondial (PAM) a lancé un appel de fonds de 16,9 milliards de dollars vendredi, pour faire face à l'aggravation de la crise de la faim dans le monde en 2025. Le PAM indique que les 16,9 milliards de dollars demandés lui permettraient d'atteindre 123 millions de personnes parmi les plus affamées dans le monde. Une série de crises mondiales provoquées par l'escalade et le chevauchement des conflits, les extrêmes climatiques et les chocs économiques ont porté la faim à des niveaux records, générant une demande incessante d'aide humanitaire. Cet appel fait suite à la publication du rapport de prévisions globales 2025 (Global Outlook 2025) de l'agence, qui évalue les besoins mondiaux en matière de sécurité alimentaire. Le document phare du PAM montre que 343 millions de personnes dans 74 pays sont

en situation d'insécurité alimentaire aiguë. Il s'agit d'une augmentation de 10 % par rapport à l'année dernière, et juste un peu moins que le record atteint pendant la pandémie de Covid-19. "Les besoins humanitaires mondiaux augmentent, alimentés par des conflits dévastateurs, des catastrophes climatiques plus fréquentes et des bouleversements économiques de grande ampleur. Pourtant, le financement ne parvient pas à suivre", a déclaré la Directrice exécutive du PAM, Cindy McCain, soulignant qu'au PAM, "nous sommes déterminés à parvenir à un monde sans faim". Selon le rapport, environ 1,9 million de personnes sont au bord de la famine. La situation à Ghaza, en proie à des agressions sionistes barbares depuis plus d'une année, reste désastreuse : 91 % de la population est en situation d'insécurité alimentaire aiguë, dont 16 % dans des conditions catastrophiques. A cet égard, le PAM évoque un besoin de 4,9 milliards de dollars pour ses opérations au Moyen-Orient. D'autant que les agressions sionistes contre le Liban a aggravé la situation déjà désastreuse dans la région du Moyen-Orient, et dans plusieurs autres pays.

Ce nouvel appel de fonds intervient alors que le manque de financement en 2024 a contraint le PAM à réduire ses activités, laissant souvent de côté certains des plus vulnérables. "Nous avons besoin de toute urgence du soutien financier et diplomatique de la communauté internationale : pour inverser la vague croissante des besoins mondiaux et aider les communautés vulnérables à construire une résilience à long terme contre l'insécurité alimentaire", a ajouté Mme McCain.